

Les Infos municipales



JUILLET 2023  
N° 79



# Le mot du Maire



Le Comité  
de rédaction

et l'ensemble du  
Conseil Municipal  
vous souhaitent  
de bonnes  
vacances



**SITE INTERNET :**  
**[www.beauce35.fr](http://www.beauce35.fr)**

## SOMMAIRE

Le mot du Maire	2
Brèves du conseil	3/6
Budget	7/10
Urbanisme	11
Aménagements /Travaux	12
Actualités	13/19
Infos pratiques	20/22
Portrait	23
Vie Communale	24/30
Vie Associative	31/44
École	45/50
Agenda	51

## Cher.es habitant.es de Beaucé,

Mars 2020, Juin 2023....nous voici déjà à la moitié du mandat que vous nous avez confié.

Force est de constater que notre temps politique est long entre l'émergence des idées et leur réalisation. La complexité administrative et l'obligation de mener des études (qui augmentent les coûts) impactent le calendrier.

Nous sommes bien loin de la simplification administrative tant promise et tant attendue !...

Quoiqu'il en soit, votre équipe municipale ne se décourage pas pour autant et poursuit sa volonté d'améliorer votre cadre de vie.

Nos actions et nos investissements doivent tenir compte du changement climatique.

\* en premier lieu, dans le cadre de la révision du P.L.U. la sobriété foncière et la préservation de la nature nous guident. Néanmoins, nous avons quelques inquiétudes, comme toutes les petites communes de France, sur une application strictement comptable du ZAN (zéro artificialisation nette des sols).

Elle doit se faire de manière équitable, ne pas profiter qu'aux grandes villes ou territoires développés et attractifs qui ont déjà consommé du foncier, et éviter ainsi de sanctuariser les plus petites.

\* nous renforçons les aménagements paysagers.

31 arbres ont été plantés au sein du jardin des naissances nouvellement créé aux portes du bourg le long du Couesnon, contribuant à l'enrichissement de la biodiversité.

L'îlot de fraîcheur représenté par le terrain de loisirs derrière l'école est renforcé avec la plantation d'arbres.

\* l'aménagement de l'entrée du bourg devrait démarrer en fin d'année. Outre l'objectif d'inciter à la réduction de la vitesse des automobilistes, il permettra de sécuriser vos déplacements doux. La désimperméabilisation des accotements et une meilleure approche paysagère ont été prises en considération.

\* le projet de remise en valeur du site autour du plan d'eau se finalise ; il ne nous reste plus qu'une étude obligatoire. Des espaces de loisirs, de détente et de remise en forme pour tous les âges seront créés. Les sentes piétonnes seront améliorées avec d'autres cheminements autour de cet espace, le long du Couesnon et vers le jardin des naissances. L'aspect paysager sera considérablement renforcé avec végétalisation et nouvelles plantations.

Cet aménagement contribuera à l'attractivité de notre commune aux portes de Fougères.

J'aurais l'occasion de revenir sur ces dossiers de manière plus détaillée lors de **notre prochaine réunion publique, le Jeudi 19 Octobre à 20H salle de la Passerelle.**

Cette réunion annuelle représente à mes yeux un temps d'échange et de dialogue indispensable à notre engagement pour travailler au plus près de vos préoccupations. Je vous y attends nombreux.

Enfin, dans les pages suivantes de ce bulletin, vous découvrirez que le Conseil Municipal a fait le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition, afin de ne pas ajouter des contraintes financières supplémentaires aux habitants de la Commune.

Il ne me reste qu'à vous souhaiter un bel été.

Bien cordialement, Stéphane IDLAS.

## HORAIRES MAIRIE :

### Ouverture au public :

Lundi au Jeudi :  
8 H 30 à 12 H 30  
Vendredi : 8 H 30 à 12 H 30  
13 H 30 à 17 H 00  
Samedi : 9 H 00 à 12 H 00

### Permanences Maire :

Lundi : 9 H 00 à 12 H 00  
Mercredi : 9 H 00 à 12 H 00  
Vendredi : 9 H 00 à 12 H 00

### Permanences Adjoints :

Mercredi : 9 H 00 à 12 H 00  
Samedi : 9 H 00 à 12 H 00

# Brèves du conseil

Nous vous informons dans chaque bulletin des principales décisions prises par vos élus lors des séances de Conseil Municipal. Certaines peuvent apparaître dans cette rubrique ou regroupées par thème. L'intégralité des délibérations est consultable en Mairie ou sur le site internet de la commune « beauce35.fr »

## Acquisition d'un broyeur à herbe pour l'entretien des espaces verts communaux.

La Commune n'utilise plus de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics, et accentue sa politique d'entretien raisonné de ses espaces verts en limitant le nombre d'intervention, ce qui nécessite l'emploi d'un matériel adapté.

L'acquisition d'un broyeur à herbe porté doit donc être envisagée, ce qui améliorera la qualité des travaux effectués par les services techniques communaux, notamment au niveau du respect de la biodiversité et des écosystèmes.

la Région Bretagne a une ambition très forte sur l'enjeu « phytosanitaire », avec pour objectifs de favoriser le non-recours aux phytosanitaires et protéger les eaux. C'est la raison pour laquelle un dispositif a été mis en place pour l'achat de matériels adaptés dans les zones non-agricoles.

La commune a donc acheté après de l'entreprise BOUVET, un broyeur à herbe d'une largeur de 2 mètres avec déport latéral pour un montant de 4 256.00 h.t.

Elle a de même sollicité l'attribution d'une aide spécifique au titre de l'acquisition de matériel de désherbage alternatif au désherbage chimique en zone non agricole auprès du Président de la Région BRETAGNE.

## Désignation d'un(e) correspondant(e) incendie et secours.

Afin de consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels les Communes se doivent de désigner une personne référente en matière d'incendie et de secours au sein du Conseil Municipal.

Monsieur Pierre BERHAULT, 1<sup>er</sup> Adjoint, a été désigné en tant que correspondant incendie et secours de la Commune de BEAUCÉ.

## Extension de la piste cyclable et sécurisation de l'entrée du bourg – Validation des estimations et du dossier définitif.

Suite aux différentes rencontres qui ont eues lieu avec les riverains concernés par les

aménagements envisagés rue de Bretagne, des modifications ont été apportées au projet.

Le dossier définitif est présenté. Les travaux seront répartis en 2 lots :

- lot n° 1 : Terrassement / voirie / signalisation / mobiliers / réseau d'eaux pluviales / éclairage public.

- lot n° 2 : Contrôle des réseaux.

Les plans, le descriptif de chaque lot ainsi que les estimations correspondantes sont également portés à la connaissance du Conseil Municipal.

La publication de l'appel d'offres dans la Chronique Républicaine et Ouest France 35, journaux habilités pour les annonces légales, aura lieu le Jeudi 1<sup>er</sup> Juin 2023. Le dossier complet sera consultable sur le site :

<https://marchés-megalis-bretagne.bzh>

La date limite de remise des plis étant quant à elle fixée au vendredi 30 juin 2023 à 12h00. Par conséquent, la signature des marchés devrait en principe intervenir aux environs du 18 septembre 2023, donnant lieu à un démarrage des travaux dans le courant du mois de novembre.

## Avenant n° 1 pour la fixation définitive du marché de Maîtrise d'œuvre du Groupement ABEI-CAROLINE PODER-URBA.

Le 29 Mars 2022, le Groupement URBA/PODER/ABEIL s'est vu confier la mission globale de maîtrise d'œuvre pour les travaux de sécurisation des déplacements doux à l'entrée du Bourg et la requalification paysagère pour une rémunération de 36 137.40 € h.t. calculée au taux de 7.95 % sur une dépense prévisionnelle de 454 558.50 € h.t.

Une décision complémentaire est intervenue le 4 avril 2023 afin d'intégrer une mission complémentaire correspondant à la préparation et à la sécurisation des déplacements aux riverains, pour un montant de 1 500.00 € h.t., portant le total de la rémunération à 37 637.40 € h.t.

Le dossier définitif venant d'être adopté pour un montant total des travaux s'élevant à 586 652.68 € h.t., un avenant n° 1 est présenté afin de fixer la rémunération définitive du Groupement ABEI-CAROLINE PODER-URBA en application du taux de 7.95 % sur ce montant des travaux, auquel s'ajoute la mission complémentaire de 1 500.00 €

h.t. décidée le 4 Avril 2023. Cet avenant n° 1 au marché de Maîtrise d'œuvre du Groupement ABEI-CAROLINE PODER-URBA qui porte la rémunération totale à 48 138.89 € h.t. (586 652.68 x 7.95 % + 1 500.00) est adopté.

## 0316052023 : Mission de coordination pour les travaux d'aménagement entrée du Bourg.

Le Cabinet ABEIL en charge de la sécurisation de l'entrée du Bourg a réparti les travaux en 2 lots. Par conséquent une mission de coordination en matière de sécurité et protection de la santé (S.P.S.) de niveau 3 s'avère nécessaire.

Une proposition a été sollicitée à ce sujet, laquelle est présentée au Conseil Municipal qui a décidé de retenir l'offre d'A.B.G. Coordination domiciliée à BALAZÉ (35) pour un montant de 1 400.00 € h.t., soit 1 680.00 € t.t.c.

## Proposition d'intégrer le R.P.E. des 7 LIEUX (ex : RIPAME)

Lors du Conseil Municipal du 28 avril 2022, le Conseil Municipal avait émis le souhait d'intégrer le Relais Petite Enfance (R.P.E.) des 7 LIEUX suite à la démission de l'animatrice de l'espace jeux Ritournelle.

Monsieur le Maire a rencontré Monsieur PHILIPPOT Maire de Laignelet, et Madame ASCOËT responsable du R.P.E. des 7 LIEUX le cadre de ce projet de manière à collecter différents renseignements sur les engagements financiers et en particulier les modalités de location du local utilisé par le R.P.E. et la quote-part de personnel communal de LAIGNELET indirectement affecté au fonctionnement de la structure.

Après avoir librement échangé à ce propos à l'appui du projet de convention et des différentes informations qui avaient été communiquées antérieurement, le Conseil Municipal accepte d'intégrer le R.P.E. des 7 LIEUX.

Emet un avis favorable au projet de convention à l'exception de l'alinéa « Budget d'investissement » de l'article 7 – Moyens financiers pour lequel la charge imputable à l'utilisation des locaux requiert une décision collégiale de l'ensemble des Communes membres du R.P.E. De ce fait il sera demandé que les huit communes membres se concertent et s'accordent sur les modalités de mise à disposition des locaux.

# Brèves du conseil

## Pôle Culturel et Sportif Intergénérationnel – Validation du projet – Demande de subventions.

Il s'agit d'un **projet au rayonnement pluri-communal** qui bénéficiera ainsi non seulement aux Beaucéennes et Beaucéens mais sera accessible très facilement aux habitants des communes riveraines et en tout premier lieu aux Fougérais, ainsi qu'aux touristes profitant des infrastructures de Luitré-Dompierre pour se rendre à FOUGÈRES via la « voie verte » au caractère régional.

L'objectif principal de ce Pôle Intergénérationnel est de **rouvrir la nature aux habitants** en mettant en valeur les atouts paysagers de la commune propices aux activités sportives et de loisirs, mais également culturelles. Les intentions sont donc multiples :

- **marquer l'entrée du parc des « vertes rives »** en identifiant le départ de la promenade et en apportant de l'information sur le site (tableau ludique).
- **redécouvrir l'étang et son potentiel paysager** par la mise en place de structures, par la végétalisation de certains tronçons des berges, par l'aménagement de perspectives lointaines, qui vont dynamiser la promenade du pourtour.
- **requalifier le tracé de certaines sentes piétonnes** afin d'obtenir un itinéraire cohérent, moins linéaire et moins monotone, et améliorer le maillage des cheminements et leurs liaisons.
- **mettre en place des structures d'agrément intergénérationnelles** s'adressant aux adultes (théâtre végétal et support d'activités culturelles ; stations fitness) et aux enfants et adolescents (station musicale ; pyramide à cordes ; tyroliennes).
- **offrir des espaces de repos** le long du circuit grâce à l'installation de mobiliers (bancs, table-bancs, transats bois, etc...) et à la mise en place de plantations.
- **harmoniser le choix du mobilier et des structures** pour obtenir une cohérence globale et leur intégration naturelle dans l'environnement (utilisation du bois, de formes naturelles, de couleurs peu saturées...).
- **préserver l'intimité des riverains** vis-à-vis des espaces fréquentés de jeux, grâce à la création de haies arbustives occultantes.

L'estimation qui ressort de l'avant-projet détaillé établi par le Bureau d'Études A.B.E. s'élève à 448 000 € h.t. à laquelle s'ajoute deux variantes concernant la mise en place d'un éclairage sur le site pour un montant de 17 025.00 € h.t. et d'une borne foraine destinées aux spectacles pour 15 150.00 € h.t. soit un total de 480 175.00 € h.t.

Auxquels s'ajoutent les frais d'études menées pour ce projet ainsi que le montant des honoraires prévisionnels pour la maîtrise d'œuvre (montant en € h.t.) :

- honoraires MOE 7.21 % .....	34 620.61 €
- Étude aménagement faisabilité .....	6 292.80 €
- Relevé topographique .....	2 600.00 €
- Étude environnementale .....	2 500.00 €
- Dossier MRAe .....	1 500.00 €
- Expertise des arbres destinés à la tyrolienne .....	950.00 €
TOTAL des études ...	<b>48 463.41 €</b>

Le total général du projet s'élève ainsi à 528 638.41 € h.t., **soit 634 366.09 € t.t.c.**

Le plan de financement est le suivant (€ h.t.) incluant le coût des travaux, les études se rapportant au projet et la mission d'assistance à maîtrise d'œuvre :

Autofinancement .....	154 893.00 €
Subvention D.E.T.R (40% de 300000 € plaf) .....	120 000.00 €
Subvention Région Bretagne (Contrat de Plan État Région :14%) .....	74 009.00 €
Subvention Département d'Ille et Vilaine (25% €) .....	132 159.00 €
Subvention de l'Agence Nationale du Sport (9%) .....	47 577.00 €
Formant un total de .....	<b>528 638.00 €</b>

## Accompagnement au dossier Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) pour le Pôle Culturel et Sportif Intergénérationnel.

La réalisation du Pôle Culturel et Sportif Intergénérationnel sur le site des « Vertes Rives » implique le dépôt d'un dossier spécifique auprès de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe).

Le bureau d'études IAO SENN se propose d'accompagner la Commune dans cette démarche par la constitution du dossier et le suivi de son instruction, pour un coût de 1 500 € h.t., soit 1 800 € t.t.c.

# Brèves du conseil

## Tarifs des services périscolaires pour l'année 2023-2024 – modalités de fonctionnement.

Après avoir présenté le bilan financier des services périscolaires issu du compte administratif 2022, et rappeler la mise à niveau des tarifs de restauration au début de cette année. Il a été décidé que les tarifs actuels n'évolueront pas pour la rentrée 2023-2024 :

### Pause Méridienne :

(le prix du « service pause méridienne » comprend le prix du repas ainsi que le prix du service « temps récréatif surveillé » sur la tranche horaire 11 h 40 -13 h 20)

#### Tarifs pleins :

- enfant de maternelle domicilié dans la Commune..... 4.15 €
- enfant de maternelle extérieur et de classe élémentaire..... 5.25 €
- adulte..... 5.25 €

#### Tarifs réduits :

1° - pour les familles inscrivant leur(s) enfant(s) **3 jours par semaine** pour une même période :

- enfant de maternelle domicilié dans la Commune..... 3.95 €
- enfant de maternelle extérieur et de classe élémentaire..... 5.05 €

2° - pour les familles inscrivant leur(s) enfant(s) **4 jours par semaine (semaine scolaire complète)** pour une même période :

- enfant de maternelle domicilié dans la Commune..... 3.85 €
- enfant de maternelle extérieur et de classe élémentaire..... 4.95 €

**L'inscription au service de restauration à l'année.** Tout changement de forfait devra être indiqué et justifié en temps opportun auprès du secrétariat de la Mairie.

**Le nombre de prestations facturées correspondra aux journées scolaires.**

### Garderie scolaire :

La comptabilisation du temps de présence s'effectue par tranche de 15 minutes.

Horaires de service :

- Matin : 7 h 15 - 8 h 20
- Midi : 11 h 40 - 13 h 20 (uniquement pour les enfants ne déjeunant pas à la cantine).
- Soir : 16 h 45 - 18 h 30.

Horaires de facturation :

- Matin : 7 h 20 - 8 h 20
- Midi : 11 h 50 - 13 h 20
- Soir : 16 h 45 - 18 h 30

Tarifs :

- 0.40 € le ¼ d'heure.
- 7.80 € en dehors des horaires normaux.

Le Conseil Municipal se réserve la possibilité de faire évoluer les tarifs de restauration en cours d'année 2023-2024 en fonction de l'augmentation des coûts liés entre autres à l'énergie et aux denrées alimentaires qui devront être supportés par le service durant les prochains mois.

## Organisation dérogatoire du temps scolaire sur 4 jours pour la rentrée 2023-2024.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Directeur académique des services de l'Éducation nationale, vient de rappeler que l'organisation du temps scolaire actuel de l'école publique René Guy Cadou l'était à titre dérogatoire et n'était valide que jusqu'à la fin de l'année scolaire 2022-2023. Le Conseil Municipal est donc invité à se prononcer sur les horaires qu'il souhaite mettre en place à l'école publique René Guy CADOU à la rentrée 2023-2024.

La municipalité maintient son souhait d'organiser la semaine scolaire sur 8 demi-journées dont 4 matinées, soit un enseignement scolaire les lundi, mardi, jeudi et vendredi et donc de retenir pour l'école publique René Guy CADOU les horaires suivants :

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
<b>Matin</b>	8 h 30 – 11 h 30	8 h 30 – 11 h 30	8 h 30 – 11 h 30	8 h 30 – 11 h 30
<b>Pause méridienne</b>	11 h 30 – 13 h 30	8 h 30 – 11 h 30	8 h 30 – 11 h 30	8 h 30 – 11 h 30
<b>Après-midi</b>	13 h 30 – 16 h 30	13 h 30 – 16 h 30	13 h 30 – 16 h 30	13 h 30 – 16 h 30

Monsieur l'Inspecteur d'Académie a fait savoir qu'il émettait un avis favorable à la demande de dérogation pour une organisation du temps scolaire dite « à 4 jours ». Il est toutefois rappelé que cette décision n'est valable que pour une durée de 3 années, soit jusqu'à la fin de l'année scolaire 2025-2026.

## Démission d'un membre du Conseil Municipal.

Par courrier reçu en Mairie le 2 Janvier 2023, Madame Alexandra FLINOIS élue au sein du Conseil Municipal en 2020, a fait savoir qu'elle démissionnait de son poste de Conseillère Municipale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Monsieur le Maire a rendu cette démission définitive dès réception du courrier, et en a aussitôt informé Monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine.

La réception de la démission ayant pour effet immédiat de conférer la qualité de Conseiller(ère) Municipal(e) au suivant de la liste, Madame Sandrine DAUCÉ-FLEURET a été sollicitée pour intégrer l'assemblée municipale. Ayant décliné la proposition, Monsieur Christophe DELLIN placé en 17<sup>ème</sup> position sur la liste des élections municipales 2020 « BEAUCÉ pour un futur agréable et humain » a aussitôt été contacté pour rejoindre l'équipe municipale, ce qu'il a refusé. Monsieur le Préfet a également été informé de ces deux refus.

Les sièges vacants étant inférieurs à un tiers, il n'est pas nécessaire d'organiser une élection partielle. Le Conseil Municipal comptera donc désormais quatorze membres.

## Location du parquet.

Le prêt du parquet de danse est ponctuellement sollicité par des associations ou des Communes de l'extérieur. Pour la préservation de cet équipement, son installation et son démontage doivent toutefois être effectués avec l'aide d'un agent communal, ce qui représente au total l'équivalent d'une demi-journée de travail. Sa location est fixée à 200 € le montant de la participation pour la location du parquet comprenant la présence d'un agent communal pour le montage et le démontage de l'équipement.

Sa caution est de 300 €, elle devra être déposée au moment de la signature du contrat de location.

## Renouvellement de conventions avec des CLSH.

La fédération départementale de Familles Rurales en charge de la gestion des centres de loisirs sur les Communes de LAIGNELET et de LA CHAPPELLE JANSON sollicite le renouvellement des conventions respectives relatives à la contribution financière de la Commune de Beaucé pour l'année 2023.

Il est indiqué que la participation par journée et par enfant est fixée à 16 € pour le CLSH de FLEURIGNÉ-LA CHAPPELLE JANSON, et à 16 € pour la structure de LAIGNELET-LANDEAN-LE LOROUX. Ces projets de conventions sont adoptés et notre participation est fixée à 16 € par jour et par enfant soit 8 €/demi-journée ; montant de notre contribution pour le fonctionnement de l'ensemble des centres de loisirs fréquentés par des enfants domiciliés sur le territoire de BEAUCÉ.

## Réaménagement de la salle Olympie

Compte tenu de l'évolution de l'activité footballistique à laquelle est principalement dédiée la salle Olympie créée en 2007, son réaménagement est rendu indispensable. Il s'agit principalement de son extension à l'intérieur du local technique attenant à la salle de sports.

Le projet présenté implique l'intervention de d'entreprises pour la création d'une ouverture, l'édification d'un mur, et les reprises de cloisons. Il est donc décidé de confier les travaux aux Entreprises suivantes après avoir accepté leurs conditions financières (h.t.) :

SARL DELAMARCHE-GROSSARD  
(Gros Œuvre) .... 3 102.00 €

E.R.C.P. (Menuiserie-Placo)  
..... 1 056.55 €

## Participation de Fougères Agglomération aux frais d'entretien ménagers et consommables de la Médiathèque communautaire.

Les dépenses liées aux frais d'entretien ménagers et consommables de la Médiathèque communautaire au titre de

l'exercice 2022 s'élèvent à un montant de 1 992.06 €.

En application de la convention financière en date du 30 Août 2022 intervenant entre la Commune de BEAUCÉ et Fougères Agglomération, le Conseil Municipal demande le remboursement des sommes avancées pour un total de 1 992.06 € sur l'année 2022.

## Affectation de crédits complémentaires pour le poste sorties-spectacles-transport de l'école.

Deux factures correspondant à des frais de transports pour des activités et des spectacles s'étant déroulés au cours de l'année scolaire 2021-2022, viennent de parvenir à la Mairie, et représentent un total de 1 727.50 € t.t.c.

Leur paiement va engendrer un dépassement des crédits alloués pour un montant de 4 452.00 € au titre de l'année scolaire en cours. Pour mémoire, le bilan financier lié aux activités scolaires pour l'année 2021-2022 était excédentaire à hauteur de 1 853.50 €.

Un crédit supplémentaire a été accordé d'un montant de 1 727.50 € sur ce poste, formant un total de 6 179.50 € pour l'année scolaire 2022-2023.

## Rectification partielle de la numérotation postale au lieu-dit « La Motte ».

Le 24 Juin 2010, il avait été procédé à la numérotation des Villages en se basant sur l'ancien cadastre. C'est ainsi que les trois habitations situées sur la parcelle cadastrée B n° 184 s'était vu attribuer les numéros 01 ; 03 et 05.

Une récente division de la parcelle initiale a engendré de nouvelles références cadastrales pour chacun des biens. Il est donc proposé de maintenir la numérotation initiale en l'affectant à chacune des nouvelles parcelles ainsi créées.

L'affectation de la numérotation postale est désormais la suivante :

Numérotation postale	Parcelles
01	AH 85
03	AH 84
05	AH 83

## Acquisition d'un ordinateur pour le restaurant scolaire.

La gestion du restaurant scolaire impose la mise à disposition au Chef cuisinier, d'un ordinateur qui sera utilisé pour la passation des commandes, la réception et le classement de fichiers informatiques liés aux tarifs des denrées, aux suivis sur l'hygiène alimentaire, la désinfection des locaux, etc...

Après études de deux propositions qui ont été sollicitées à cet effet, le Conseil Municipal retient l'offre d'ADEMIS Informatique pour un montant de 839.00 € t.t.c. correspondant à un ordinateur portable marque ASUS.

## Remplacement d'un ordinateur au secrétariat de la Mairie.

L'un des ordinateurs en service au Secrétariat de la Mairie depuis une dizaine d'années, doit être remplacé en raison de dysfonctionnements.

La Sarl MICRO-C en charge de la maintenance du parc informatique communal, estime son remplacement et la mise en service d'un nouvel appareil à 1 195.20 € t.t.c.

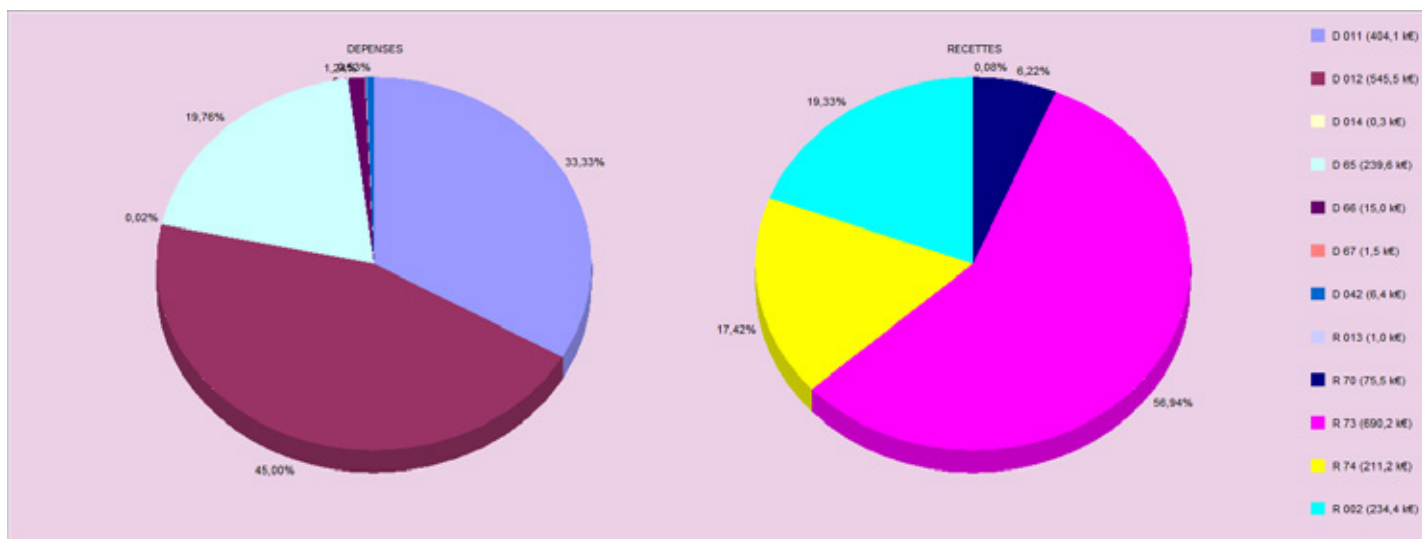
## Opération

### « La Mer commence ici ».

L'objectif de l'opération « La Mer commence ICI » est de sensibiliser le grand public sur les risques de pollution de la mer liés au détritiques jetés sur la voie publique. Ainsi, 5 macarons à sceller dans le sol ont été achetés par la Commune. Ils devront être disposés à des endroits stratégiques dans l'agglomération, lesquels seront proposés par les enfants du C.M.J.

# Budget

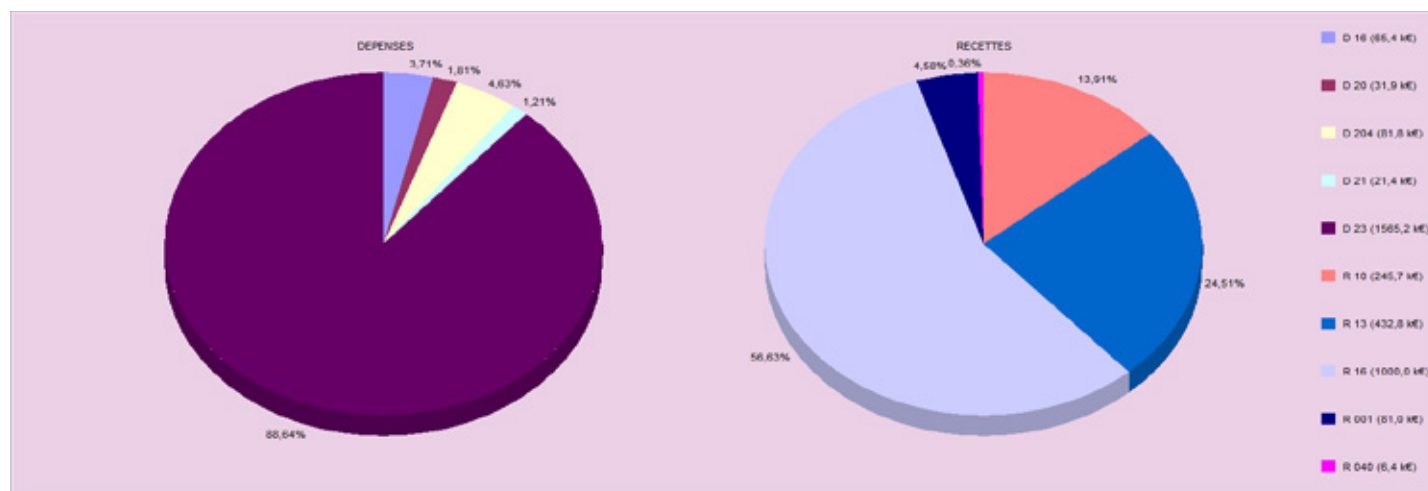
## 2023 : COMMUNE de BEAUCÉ - Vue d'ensemble par chapitre de fonctionnement en dépense et recette



Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	404 107,48
012	Charges de personnel et frais assimilés	545 500,00
014	Atténuations de produits	250,00
65	Autres charges de gestion courante	239 550,00
66	Charges financières	15 000,00
67	Charges exceptionnelles	1 500,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 385,04
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>1 212 292,52</b>

Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
013	Atténuations de charges	1 000,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	75 450,00
73	Impôts et taxes	690 248,00
74	Dotations, subventions et participations	211 208,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	234 386,52
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>1 212 292,52</b>

## 2023 : COMMUNE de BEAUCÉ - Vue d'ensemble par chapitre d'investissement en dépense et recette



Dépenses d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
16	Emprunts et dettes assimilés	65 447,05
20	Immobilisations incorporelles	31 918,40
204	Subventions d'équipement versées	81 796,29
21	Immobilisations corporelles	21 386,00
23	Immobilisations en cours	1 565 249,44
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>1 765 797,18</b>

Recettes d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	245 700,00
13	Subventions d'investissement reçues	432 760,24
16	Emprunts et dettes assimilés	1 000 000,00
001	Excédent d'investissement reporté	80 951,90
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 385,04
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>1 765 797,18</b>

# Budget

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Considérant que les produits prévisionnels de référence mentionnés dans l'état 1259 permettent de porter à l'équilibre le budget 2023, Monsieur le Maire propose en conséquence de maintenir les taux de 2023.

Les taux communaux pour l'année 2023 demeurent inchangés :

- ⇒ taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : **38.50 %**
- ⇒ taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : **47.22 %**
- ⇒ taxe d'habitation (TH) : **16.63 %**

## Budget de voirie 2023.

Le budget retenu pour l'exercice 2023 se résume de la manière suivante :

### *Section de fonctionnement*

Frais de travaux .....	26 973.94 €
Frais de gestion .....	<u>57 514.04 €</u>
<b>TOTAL .....</b>	<b>84 487.98 €</b>

### *Section d'investissement*

Total des travaux prévus .....	79 397.53 €
dont il convient de déduire les sommes suivantes :	
⇒ déficit d'investissement 2022 .....	10 521.21 €
⇒ récupération de la T.V.A. de l'exercice 2021....	- 6 631.36 €
⇒ amortissements.....	<u>- 1 491.09 €</u>
<b>TOTAL .....</b>	<b>81 796.29 €</b>

**Formant un total de 166 284.27 €**

## Attribution des subventions communales – 2023

Madame l'Adjointe chargée du domaine associatif, rend compte du travail effectué par la Commission dans le domaine des subventions susceptibles d'être allouées en 2023, lesquelles sont réparties en quatre catégories. Chacune des propositions a été basée sur le dossier financier présenté, ainsi que sur les actions envisagées.

Elle tient tout d'abord à rappeler quelques critères indiqués par le code général des collectivités territoriales (CGCT) :

- la subvention doit répondre à un besoin financier de l'association pour assurer son fonctionnement.

L'aide ne doit donc en aucune façon contribuer à une capitalisation de sa trésorerie.

- l'activité de l'association doit être non lucrative.

- les subventions aux associations doivent être d'intérêt local.

Il est par ailleurs indiqué que la base retenue pour le calcul de la D.G.F. en 2023, à savoir 1 393 habitants, pourrait être appliquée aux participations calculées selon le nombre d'habitants.

Madame Brigitte LAGRÉE et Monsieur Pierre BERHAULT directement concernés, respectivement en tant que Présidente et Vice-Président de « Beaucé Animation », ne prennent pas part à la décision relative à cette Association.



# Budget

Ci-dessous le récapitulatif des aides au titre de l'exercice 2023 :

Associations	Siège Social	Attribution (en €)
U.N.C. / A.F.N. / Soldats de France	Maison des Associations rue de Paris 35133 Beaucé	200.00
Comité de Gestion du Plan d'eau	Maison des Associations rue de Paris 35133 Beaucé	400.00
A.P.E. de l'école publique de Beaucé	Ecole publique 2 rue de Paris 35133 Beaucé	500.00
Bocage Football Club (B.F.C.)	Mairie de Luitré 14 rue de Normandie 35133 Luitré	(3 € x 1 393 h) 4 179.00
Association sportive et culturelle	Maison des Associations rue de Paris 35133 Beaucé	200.00
Chorale Saint Martin	Maison des Associations rue de Paris 35133 Beaucé	200.00
Groupement des Jeunes du Bocage Fougereais	Salle Olympie 1 allée des acacias 35133 Beaucé	(3 € x 1393h) 4 179.00 dont 2 €/hab. fixe + 1 € au titre de 2023 uniquement.
Club du Muguet	Maison des Associations rue de Paris 35133 Beaucé	300.00
Beaucé Animation	Maison des Associations rue de Paris 35133 Beaucé	550.00 (dont 350 € except. pour acquisition de matériel)
A.D.M.R.	6 Avenue de Bretagne 35133 Fleurigné	(0.50 € x 1 393 h) 696.50
O.C.A.S.	Mairie, 15 Rue du Relais 35133 La Chapelle Janson	(2.70 € x 1 393) 3 761.10
Eaux et Rivières de Bretagne	2 rue Straed Creac'h Ugen 22810 BELLE-ISLE-EN-TERRE	100.00
Secours Populaire-Comité du Pays de Fougères	4 rue des Compagnons d'Emmaüs 35300 FOUGERES	100.00
Restaurant du Coeur	15 Bis rue de la Roberdière 35000 RENNES	200.00
C.L.S.H.		16.00 €/enf/jour ou 8.00 €/enf/½ jour
Mr Jérôme BEAUMONT (Réf. : délib. n° 0529032022)	« Les Arons » 35133 BEAUCÉ	350.00
Association des chasseurs SAINT HUBERT	31 rue Petite Butte, 35300 FOUGÈRES	200,00
	<b>Total des subventions attribuées</b>	<b>16 115.60 (hors CLSH)</b>

En ce qui concerne l'aide financière accordée au Groupement des Jeunes du Bocage Fougereais, elle est composée d'une part fixe s'élevant à 2 €/habitant et d'un supplément de 1€/habitant uniquement accordé au titre de l'exercice 2023. Pour les prochaines années, une décision collégiale des Communes membres s'imposera pour déterminer la contribution par habitant allouée à cette Association.

# Budget



## Tarifs municipaux de BEAUCÉ

Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter les services administratifs.

	Personnes et associations de la Commune	Personnes et associations extérieures
<b>Salle LA PASSERELLE</b>		
- Caution	500,00 €	500,00 €
- Journée	200,00 €	260,00 €
- Week-end (2 jours)	300,00 €	400,00 €
- Conférence, réunion, vin d'honneur	135,00 €	170,00 €
<b>Utilisation de la cuisine :</b>		
- Forfait d'utilisation de la cuisine par un professionnel lorsque la vaisselle propriété de la Commune, n'est pas utilisée	70,00 €	70,00 €
<b>Location des couverts :</b>		
- Location de couverts (forfait 50 couverts)	50,00 €	50,00 €
- Location des verres pour vin d'honneur (forfait 50 verres)	10,00 €	10,00 €
<b>Facturation pour casse ou perte de vaisselle :</b>		
- Facturation la casse d'assiette (l'unité)	5,50 €	5,50 €
- Facturation pour la casse de verre, tasse, etc, ou la perte de couvert (l'unité)	3,50 €	3,50 €
<b>Service supplémentaires liés à la location de la salle d'animation :</b>		
- Forfait journalier pour l'utilisation du chauffage (du 1 <sup>er</sup> Octobre au 30 Avril / à la demande en dehors de cette période)	40,00 €	40,00 €
- Forfait horaire pour intervention de la Commune au niveau du ménage	45,00 €	45,00 €
<b>Location de la salle de sports pour des salons ou autre manifestations :</b>		
- Forfait pour 2 journées	100,00 €	100,00 €
- Option podium (montage et démontage par le service technique)	100,00 €	100,00 €
<b>Location du parquet</b>		
- Caution	300,00 €	300,00 €
- Location	200,00 €	200,00 €

<b>Location des divers matériels :</b>	
- Table de 1.20 m (l'unité)	3,30 €
- Chaise (l'unité)	0,60 €
- Banc (l'unité)	1,40 €
- Barrière de sécurité (l'unité)	1,40 €
<u>Ces matériels sont prêtés gratuitement aux associations de la Commune.</u>	
<b>Tarifs des droits de place :</b>	
- A l'année (limité à une demi-journée par semaine)	68,00 €
- A la demi-journée sans électricité	1,70 €
- A la demi-journée avec électricité	2,25 €
- A la demi-journée pour les véhicules de grande surface	35,00 €
<b>Location d'un local pour des permanences professionnelles</b>	
- A l'heure	3,10 €
<b>Tarifs des photocopies (noir et blanc) et télécopies réalisés pour le public :</b>	
- Photocopie A4 l'unité (prix de revient : 0.009 € + 0.0138€ la feuille = 0.0228)	0,15 €
- Photocopie A4 recto/verso l'unité	0,21 €
- Photocopie A3 l'unité	0,31 €
- Photocopie A3 l'unité recto/verso	0,36 €
- Photocopie A4 Couleur (prix de revient : 0.072 € + papier = 0.0858)	0,60 €
- Photocopie A3 Couleur	1,20 €
<b>Tarifs des concessions du cimetière</b>	
- Concession pour 10 ans	100,00 €
- Concession pour 30 ans	168,00 €
- Concession pour 50 ans	249,00 €
- Colombarium	416,00 €

## Déclarations préalables :



Dénomination	Adresse	Nature des travaux
GALOPIN Alexandre	27 rue du Soleil Levant	Abri de jardin
ILURIDZÉ David	14 Allée des Mimosas	Pose de claustras en PVC gris anthracite
BALUSSON Magloire	La Géraudais Bas	Pose d'une clôture en grillage occultant
GROUPE VERLAINE	3 Allée Des Primevères	Installation de 8 panneaux photovoltaïques sur la façade sud-ouest
PERATHONER Nicolas	7 Résidence des Vertes Rives	Remplacement de l'abri de jardin
COUANON Claude	La Saunerie	Abattage Arbres
NOVA ENERGIE	2 Allée des Tulipes	Installation d'un générateur photovoltaïque sur la toiture de la maison
PERDRIEL Olivier	Le Champ Fleury	Abattage d'arbres
MJ POELE PASSIVE HOME	La Géraudais Haut	L'installation d'un panneau photovoltaïque relié à un chauffe-eau solaire
MJ POELE PASSIVE HOME	La Géraudais Haut	L'installation de 12 panneaux photovoltaïque
EDF ENR EDF ENR	Bellevue	Installation d'un générateur photovoltaïque sur la toiture de la maison
PROTTO Pierre	108 Chemin du Bas Plessix	Changement portes et fenêtres
SAULNIER Jean-Pierre	1 Résidence de Pontlevoy	Changement des menuiseries de la maison et du garage
HONORÉ Guy	9 Allée des Primevères	Ravalement des façades de la maison et changement de la porte de garage
MARTINE Laura	6 Allée du Muguet	Régularisation pour la pose de 2 velux sur le toit de la maison, changement de la porte d'entrée et de garage
TOQUET Clément	La Géraudais Haut	Construction d'une terrasse en bois sur chape de béton
PIRAULT Gérard	19 Allée des roses	Remplacement de la haie de sapins par des claustras d'une hauteur maximale de 1,70m
ECOLOGIE NATIONALE	3 Allée des Primevères	Installation de panneaux photovoltaïques
ECOLOGIE NATIONALE	3 Allée des Primevères	Installation de panneaux photovoltaïques
FLEURY Hugues	Les Veslières	La division en vue de construire une maison d'habitation
SONNET Franck	2 Résidence du Chemin Chasles	Remplacement de la haie de sapins par des claustras d'une hauteur de 1,70m maximum
MARTINE Bérangère	5 La Vigne	Création d'une terrasse bois sur 2 niveaux
OPEN ENERGIE	23 rue de Bretagne	La pose de panneaux photovoltaïques
PROUST Véronique	3 La Motte	Pose de clôture avec portail et portillon
BARBEDETTE Annie	9 Rue des Frênes	Dalle abri de jardin
LESCOAT Arnaud	12 Allée des Roses	Pose de deux fenêtres de toit côté nord

# Aménagements / Travaux

## Permis de construire :

Dénomination	Adresse	Nature des travaux
CHAUVEL Sophie	3 Rue des Charmes	La construction d'une maison d'habitation
GUIDECOQ Xavier	43 Ter Rue de Bretagne	La construction d'une maison d'habitation
GUIDECOQ Vincent	43 bis Rue de Bretagne	La construction d'une maison d'habitation



Avec report !



**Propriétaires : vous disposez d'un délai supplémentaire pour effectuer votre déclaration d'occupation dans l'espace « Gérer mes biens immobiliers » sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)**

En 2023, la taxe d'habitation sur la résidence principale est supprimée pour l'ensemble des ménages. Elle reste cependant applicable sur les résidences secondaires et les locaux vacants. Afin de bien identifier les locaux qui doivent être exonérés, **une obligation déclarative a été mise en place pour l'ensemble des propriétaires** depuis le 1er janvier 2023. Pour chacun de ses locaux, chaque propriétaire **doit indiquer à quel titre il l'occupe** (résidence principale, secondaire ou local vacant) et, quand il ne l'occupe pas lui-même, l'identité des occupants et la période d'occupation (situation au 1er janvier 2023). Les locaux annexes (parking, cave...) doivent être déclarés avec le logement dont ils dépendent.

**Cette obligation déclarative doit être réalisée avant le 30 juin.**

**Compte tenu de l'afflux de déclarations en fin de période, il vous est possible de l'effectuer sans pénalités jusqu'au 31 juillet 2023 inclus.**

Votre déclaration est accessible depuis le service en ligne « Biens immobiliers » à partir de votre espace sécurisé sur le site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr).

Pour faciliter cette démarche déclarative, les données d'occupation connues des services fiscaux sont pré-remplies. Si votre situation n'a pas changé, vous devez simplement valider la déclaration. Dans le cas contraire, il convient de la corriger pour la mettre à jour. Une fois cette déclaration réalisée, vous n'aurez pas à intervenir chaque année, seul un changement de situation d'occupation nécessitera une nouvelle intervention de votre part.

**Il est possible que vous constatiez que le descriptif de vos biens immobiliers affichés dans votre espace particulier n'est pas totalement exact. Cette situation ne doit pas vous empêcher d'effectuer votre déclaration d'occupation, qui est totalement indépendante.**

Vous pouvez effectuer une demande de modification du descriptif de vos biens en écrivant aux services de la DGFIP via votre messagerie sécurisée sans date limite.

**Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter l'espace « [Gérer mes biens immobiliers](https://impots.gouv.fr) » du site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr).**

Vous n'avez pas accès à Internet ou avez besoin d'assistance pour effectuer votre déclaration ? Nos agents sont à votre disposition au **0 809 401 401** (service gratuit + prix d'un appel), du lundi au vendredi de 8h30 à 19h. Vous pouvez également accéder à un ordinateur en libre-service et bénéficier d'un accompagnement personnalisé dans votre service des impôts des particuliers ou dans l'espace France services le plus proche de chez vous.



## Parcours de qualification de Jérôme BEAUMONT

« Après mon France piste para-cyclisme, ... »

- Le 11 mars, je participais à une course de 2 niveaux au-dessus de ma catégorie à NOYAL CHATILLON SUR SEICHE, j'ai fini 20<sup>ème</sup> avec une jambe qui m'a lâché dans les 500 derniers mètres.

- Le 19 mars, je courais à SAINT BRICE EN COGLÈS ; j'ai fini second.

- Le 25 mars, c'était la 1<sup>ère</sup> manche de Coupe de France COFIDIS à PARIS-LONGCHAMPS. La course se disputait avec des coureurs valides pour avoir un beau peloton. Je remporte l'épreuve en échappé à 2 pendant 17 tours sur 20 et je suis le 1<sup>er</sup> coureur solo handisport à remporter l'épreuve car depuis la création de l'épreuve, ce sont les coureurs tandems qui remportent l'épreuve.

- Le 26 mars, j'étais à LA BOUËXIÈRE : course organisée par 2 personnes du club. Au contre-la-montre le matin, j'ai fini 87<sup>ème</sup> sur 160 avec une jambe fatiguée. L'après-midi, j'ai dû arrêter au bout de 2 tours toujours à cause de ma jambe. De ce fait j'ai dû faire une coupure de 8 jours pour reposer ma jambe.

- Le 9 avril, j'ai pris le départ à PLEINE FOUGÈRES où je me suis classé 3<sup>ème</sup> de l'épreuve.

- Le 15 avril, je participais à une épreuve « piste » à PLOUAY. C'était une manche de coupe de BRETAGNE. Dans ma catégorie, je remporte l'éliminatoire (le dernier a passé la ligne d'arrivée avec la roue arrière, est éliminé). La deuxième épreuve était une course « aux points ». J'ai fini 2<sup>ème</sup>.

Le classement de ce type de course fonctionne par points tous les 10 tours, seul les 4 premiers marquent des points :

le 1<sup>er</sup> remporte 5 points,

le 2<sup>ème</sup> -> 3 points,

le 3<sup>ème</sup> -> 2 points

et le 4<sup>ème</sup> n'a qu'un point et à l'arrivée tous ces points sont doublés.

Au final, je suis pour le moment leader dans ma catégorie mais il reste 2 manches.

- Le 16 avril, j'ai pris le départ à LA CHAPELLE CHAUSSÉ ; j'ai terminé 13<sup>ème</sup>.

- Le 22 avril, j'avais une épreuve sur piste à CHATEAUBRIAND. J'ai décroché la 3<sup>ème</sup> place du Scratch (épreuve qui se déroule comme une épreuve route). Je me suis positionné à la 2<sup>ème</sup> place de la course tempo (4 tours ou il n'y a pas de point puis à partir du 5<sup>ème</sup> tour, 1 point pour celui qui franchit la ligne d'arrivée en 1<sup>er</sup> à chaque tour) et j'ai fini 4<sup>ème</sup> de la course au point. Ce qui fait que je suis me suis hissé à la 2<sup>ème</sup> place du classement général.

- Le 23 avril, je participais à une course à OSSÉ où j'ai pris la 31<sup>ème</sup> place. C'était une épreuve d'un niveau supérieur.

- Le 29 avril, j'ai participé au championnat des 35 pistes. J'ai fini 4<sup>ème</sup> du Keirin (3 tours derrière BURDIN avec un tirage au sort du placement au départ + 3 tours de sprint) et je me suis placé à la 3<sup>ème</sup> place à l'épreuve de la poursuite individuelle (épreuve chronométrée sur 16 tours de 250 m soit 4 km).

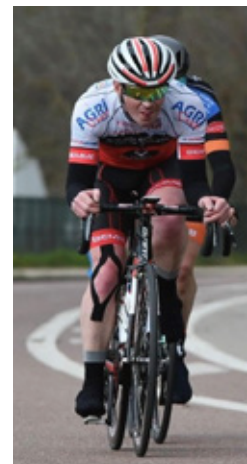
Ensuite, j'ai pris part à une manche de coupe du monde. L'épreuve était à OSTENDE en BELGIQUE. Cette année, je n'ai pas eu de chance. Au contre-la-montre c'était 3 tours de 10,4 km. A la fin du 1er tour, lors du secteur pavé, j'ai cassé ma roue pleine ; le dépannage m'a fait perdre énormément de temps ; j'ai fini 22<sup>ème</sup> sur 29. Je me console sachant que certains coureurs ont dû s'arrêter car ils n'avaient rien pour se dépanner et d'autres ont chuté gravement.

Sur l'épreuve en ligne, j'étais très fatigué ce qui a engendré une crampe au mollet gauche à la mi-course. Il y avait 10 tours de 7,6 km ; j'ai fini 28<sup>ème</sup>.

Maintenant place au conseil du staff de l'équipe de France.

Une semaine de repos total puis une semaine de reprise en douceur avec des sorties de vélo avec entretien musculaire et entretien du cardio ».

Pour la suite, je n'ai pas encore décidé où j'allais m'inscrire. »





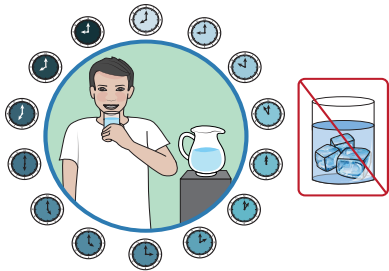
## Je reste en bonne santé pendant la canicule

La canicule c'est quand il fait très chaud dehors.



### A la maison

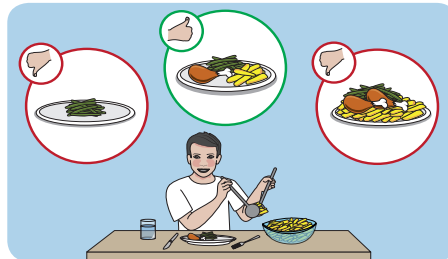
**Je bois de l'eau régulièrement.**  
Je ne bois pas d'eau glacée.



**Je ne bois pas d'alcool.**



**Je mange comme d'habitude.**  
Pas moins et pas plus.



**Je ne fais pas d'efforts physiques.**

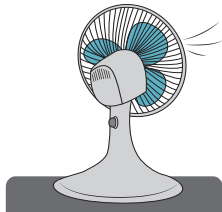


**Pour me rafraîchir, je peux utiliser :**

un brumisateur,

un ventilateur,

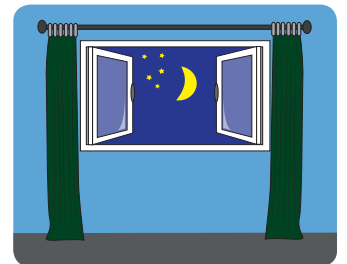
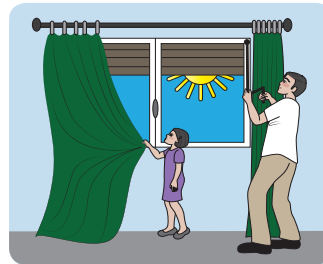
une serviette mouillée.



**Je garde ma maison fraîche.**

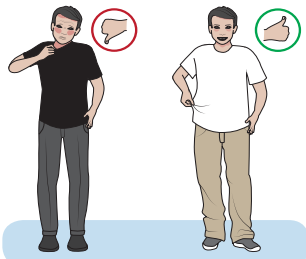
La journée, je ferme les fenêtres.  
Je ferme les volets ou les rideaux.

La nuit, j'ouvre les fenêtres.

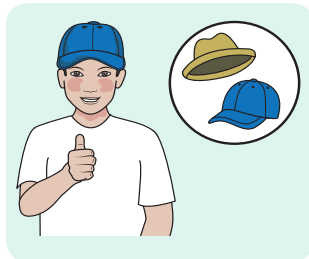


### Si je sors

**Je porte des vêtements larges de couleur claire.**



**Je protège ma tête avec un chapeau.**

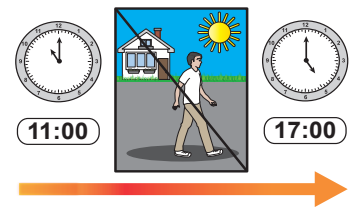


**Je mets de la crème solaire.**



**J'évite de sortir quand il fait très chaud.**

Entre 11h et 17h.



**Je parle ou je téléphone**

à ma famille ou à mes proches.



**Si je ne me sens pas bien, j'appelle mon docteur**

Par exemple :

j'ai très fatigué,



j'ai de la fièvre,



j'ai des vertiges.



**Où trouver SantéBD ?**

Sur l'application SantéBD



ou sur le site internet

[www.santebd.org](http://www.santebd.org)



## ACTUALITÉ



### Décalage du démarrage de la redevance incitative

Lors du Comité Syndical du 3 mai, les élus ont évoqué le report du démarrage de la redevance incitative. Ainsi la période de test démarrera en janvier 2024 au lieu du second semestre 2023.

Le déploiement de la redevance incitative (RI), initié début janvier 2023 s'effectue en plusieurs étapes. Certaines étapes peuvent s'effectuer de manière concomitante, alors que d'autres doivent s'effectuer dans un ordre prédéterminé. La mise en œuvre du projet a été soumise à différents éléments imprévisibles qui ont entraîné un retard global de ce déploiement de la Redevance Incitative. C'est pourquoi les élus du SMICTOM ont estimé préférable de reporter le démarrage de cette redevance.

Ainsi, la phase de test ou phase à blanc démarrera en janvier 2024 et durera toute l'année et non plus seulement les 6 mois initialement prévus.

## DÉCRYPTAGE

### Avec ou sans sac jaune ?

Avec la distribution des nouveaux bacs de collecte, certains usagers se demandent si les emballages doivent toujours être jetés dans un sac jaune avant d'être mis dans le bac.

**Pour les usagers habitants en centre bourg et ayant reçu leur nouveau bac jaune**, les emballages doivent être jetés **en vrac dans le bac**. Ils ne doivent plus utiliser de sacs jaunes.

**Pour les usagers habitants en campagne, dans les lieux-dits** où la collecte se fait en point de regroupement, la collecte sélective se fait **toujours avec les sacs jaunes**.

Ainsi pour cette 2<sup>ème</sup> catégorie d'usagers et uniquement pour eux, même en ayant reçu leur nouveau bac jaune, celui-ci ne peut pas encore être utilisé, car les nouvelles tournées de collectes ne sont pas encore en place.



Ces consignes sont applicables jusqu'à la mise en place des nouvelles tournées (début 2024).

Les ordures ménagères quant à elles doivent évidemment toujours être mises dans des sacs qui seront bien fermés avant d'être jetés !

## EN BREF

### Le geste du mois

Les tontes de pelouse peuvent après quelques heures de séchage servir de paillage dans le potager ou au pied des massifs. Le paillage permet de garder le sol plus frais et humide et évite les arrosages trop fréquents. Cette pratique permet d'économiser de l'eau et d'éviter des allers-retours à la déchèterie !

### Reconduction de l'aide

L'aide à la location de broyeurs de végétaux sera de nouveau disponible au mois d'août. Un nouveau formulaire d'inscription sera disponible sur notre site Internet.



### Acteurs du réemploi sur le territoire

La 3<sup>ème</sup> édition de la *Fête de la récup!* a lieu le 10 juin à Fougères, l'occasion de découvrir quelques acteurs du réemploi sur notre territoire.

Retrouvez-les sur notre site en scannant ce QR Code.



## INFORMATION

Certains usagers ont entendu parler de l'interdiction d'apporter les tontes de pelouse en déchèteries pour les habitants de Rennes Métropole. Nos agents de déchèteries sont fréquemment interrogés à ce sujet. Les usagers du SMICTOM du Pays de Fougères ne sont pas concernés par cette interdiction. Le SMICTOM continuera à accepter les tontes de pelouses en 2024. Néanmoins les déchets verts représentent environ 30 % des apports en déchèterie et de nombreuses solutions existent pour les valoriser dans les jardins et éviter de se déplacer en déchèterie.



### Disponible en ligne

La lettre Valoriz n°32 est disponible sur notre site Internet. Les 2 QR codes dans la lettre qui ne fonctionnaient pas ont été modifiés pour la version en ligne.

## Informations utiles

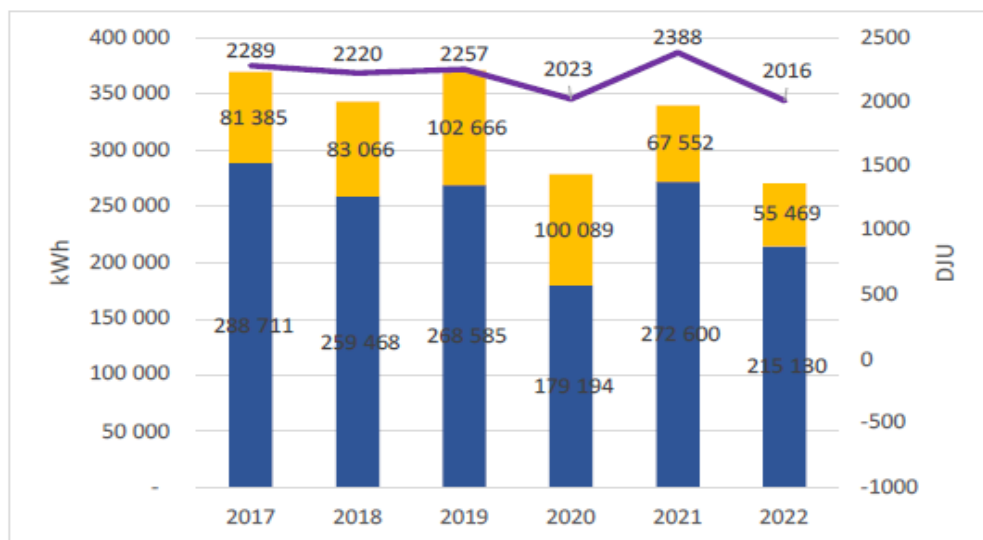
### SMICTOM du pays de Fougères

Allée Eugène Freyssinet  
Zone d'activités de l'Aumallerie  
35 133 Javené  
02.99.94.34.58  
accueil@smictom-fougères.fr  
www.smictom-fougères.fr

### Sur le site du SMICTOM du pays de Fougères, je trouve au plus près de chez moi :

- la borne de collecte du verre
- la borne de collecte des papiers
- la borne de collecte des textiles

## EN GLOBAL : Chiffres de l'évolution des consommations d'énergie



■ Bâtiments ■ Eclairage public — DJU

DJU : Degrés Jour Unifiés, cumul de la différence de température entre la température extérieure et intérieure. Ce chiffre traduit la rigueur de l'hiver, plus il est élevé et plus l'hiver a été rigoureux.

La consommation d'énergie en 2022 revient à celle de 2020 et grâce à un hiver moins rigoureux quand 2021.

Moyenne 2021 : 188,01 kWh/hab

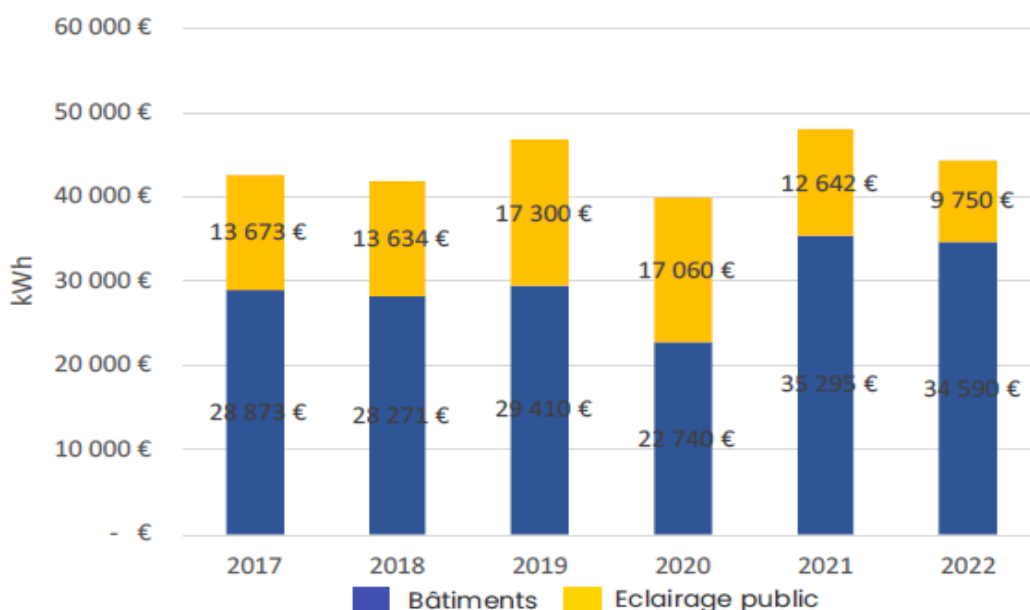


En 2021  
240 kWh/hab



En 2022  
194 kWh/hab

## EN GLOBAL : Chiffres de l'évolution des dépenses d'énergie



Moyenne 2021 : 27,04 €/hab



En 2021  
33,86 €/hab

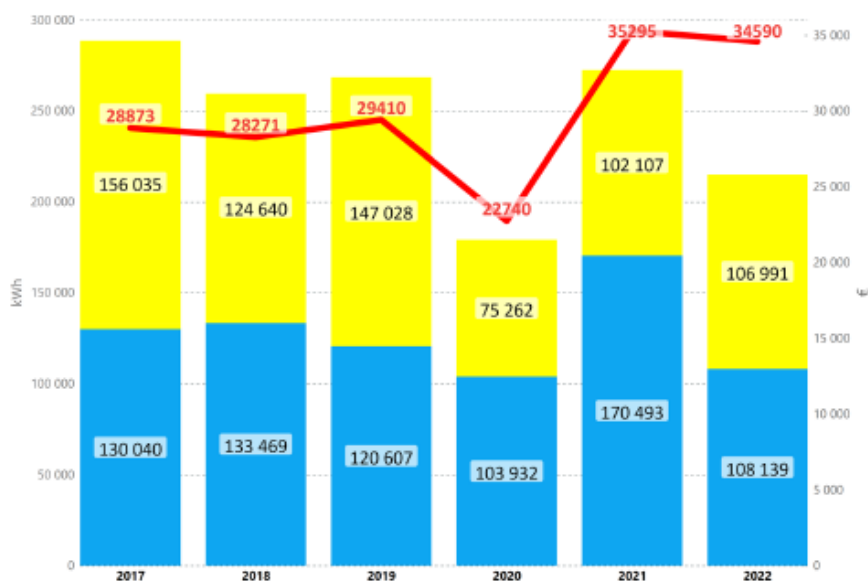


En 2022  
31,72 €/hab

Malgré la baisse des consommations, les dépenses sont proches de 2021 pour les bâtiments. Les dépenses d'éclairage public sont en baisse en 2022.



## BILAN BATIMENTS : Chiffres des consommations et des dépenses



Moyenne 2020  
132 kWh/hab



En 2021  
194 kWh/hab



En 2022  
154 kWh/hab

■ Dépense NRJ ■ Fioul ■ Bois granulé ■ Gaz ■ Electricité

## BILAN BATIMENTS : Chiffres de la répartition des consommations

Les consommations d'énergie des bâtiments communaux baissent en 2022. Ces consommations sont liées essentiellement à la baisse de la consommation d'électricité. Le budget a été stabilisé.

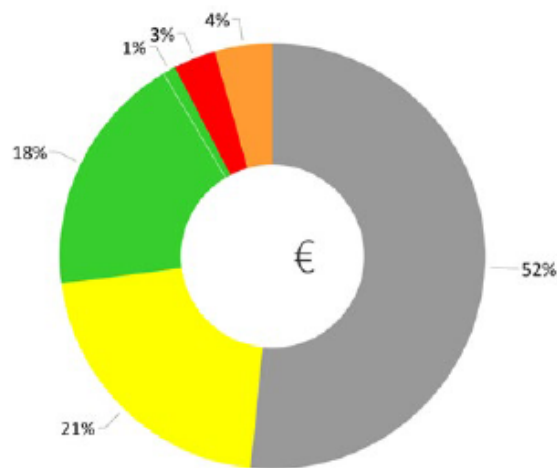
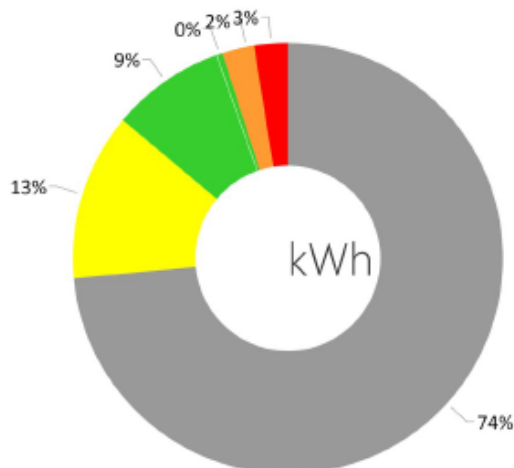
Moyenne 2020  
17,28 €/hab

En 2021  
25,12 €/hab



En 2022  
24,74 €/hab

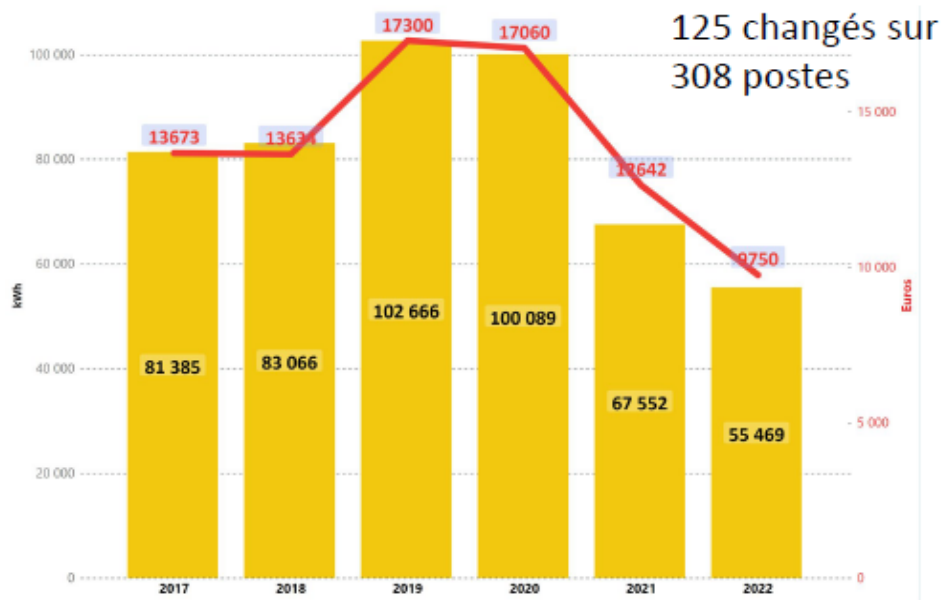
## Répartition des consommations



- A\_Ecole publique
- B\_Salle de sports & polyvalente
- C\_Mairie\_administratif
- C\_Mairie\_conseil\_WC\_Puisage
- D\_Sanitaire - poste de relèvement
- E\_Local technique

## BILAN ECLAIRAGE PUBLIC : Chiffres des consommations et des dépenses

➤ Budget 2023 : 35 305 €



Moyenne 2021  
29,51 kWh/hab



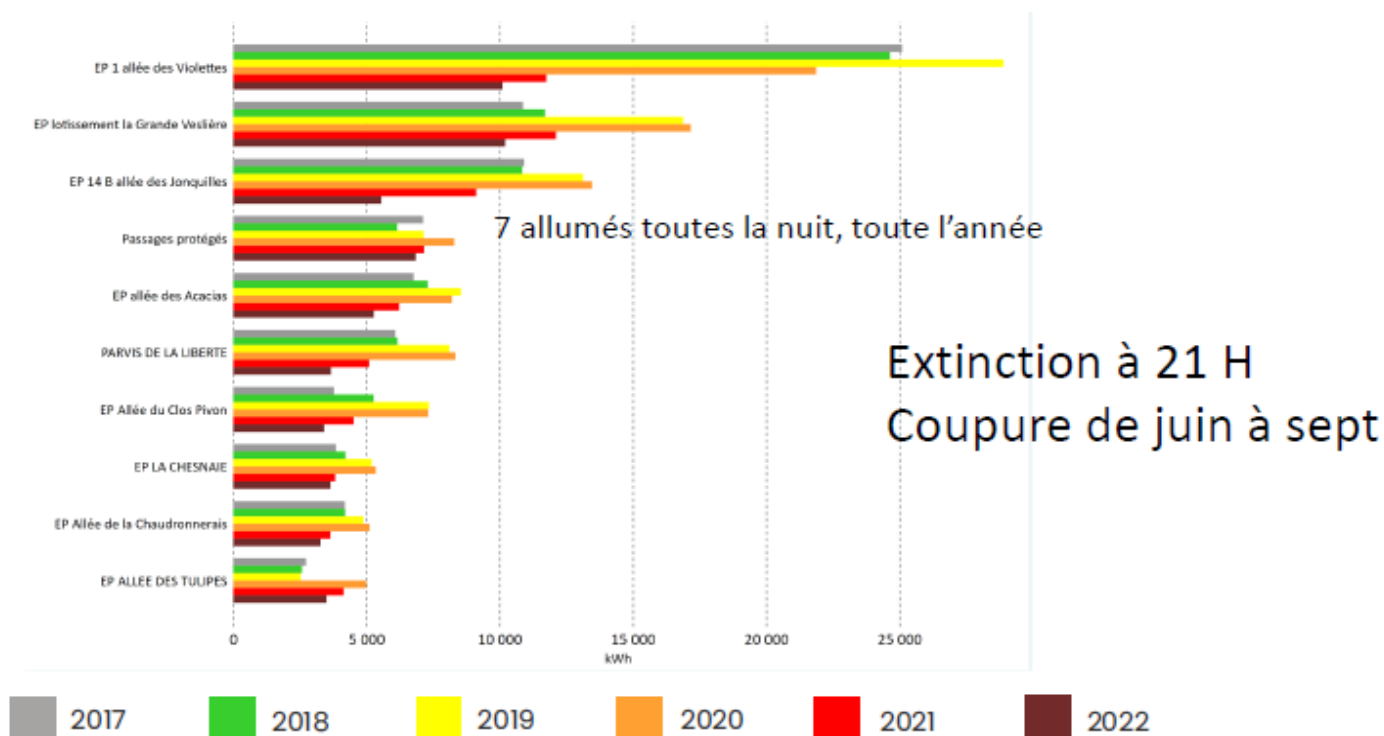
En 2021  
47 kWh/hab



En 2022  
40 kWh/hab

La consommation d'électricité de l'éclairage public poursuit sa baisse en 2022 ainsi que le budget.

## BILAN ECLAIRAGE PUBLIC : Chiffres de l'évolution des consommations par poste



Les consommations baissent sur tous les postes pour la deuxième année.

## CONCLUSION et PERSPECTIVE :

Les économies d'énergie engagées depuis 2017 portent leurs fruits.

A consommation égale par rapport à l'année 2017, les dépenses énergétiques pour la commune de BEAUCÉ auraient été plus élevées de **16 281€**.

Les actions préconisées pourraient permettre une économie d'environ.

## 1241 € par an soit 0,92 € par habitants



### Gratuité BreizhGo Jeunes

Objectif déconnexion ! Que ce soit en car, en train TER ou en bateau, les jeunes de moins de 26 ans, apprenants ou titulaires de la carte BreizhGo Solidaire, se déplaçant en Bretagne cet été pourront de nouveau voyager gratuitement sur le réseau de transport public BreizhGo.

Pour la troisième année consécutive, la Région Bretagne met à disposition près de 50 000 billets gratuits par semaine du mercredi 12 juillet au dimanche 3 septembre 2023, à réserver la veille pour le lendemain.

#### ➤ Qui peut bénéficier de cette offre ?

Collégiens, lycéens, apprentis, étudiants et titulaires de la carte *BreizhGo Solidaire* âgés de moins de 26 ans : tous peuvent bénéficier de la *Gratuité BreizhGo Jeunes*, à partir du mercredi 12 juillet dans la limite des places disponibles. Pour cela, il suffit de réserver son billet la veille de son déplacement.

L'été dernier, la deuxième édition de cette opération avait été largement plébiscitée par les jeunes puisque 160 000 billets avaient été écoulés en sept semaines.

Toutes nos conditions sont à retrouver sur le site internet :

[Voyagez gratuitement sur l'ensemble du réseau BreizhGo cet été ! | BreizhGo](#)

The advertisement features a photograph of a bedroom with a bed, posters, and vinyl records on the wall. Overlaid on the image is the text: 'Cette chambre est vide et c'est de notre faute.' Below the image, there are two blue buttons: 'BON PLAN - 26 ANS !' and 'Du 12/07 au 03/09/2023'. At the bottom, the text reads: 'Bougez gratuitement avec BREIZHGO' in large, bold letters, followed by 'Le réseau de transport public 100 % Bretagne' and the Région Bretagne logo.

# Infos Pratiques



## Des Animaux livrés à eux-mêmes...

L'état de divagation d'un animal est défini par la loi et différent selon le type d'animal. Attention un animal domestique en état de divagation et non identifié peut être conduit à la fourrière. Au bout de 8 jours, sans réclamation de la part de ses propriétaires, celui-ci sera transféré en refuge pour être proposé à l'adoption. Si aucun refuge n'a de place pour l'accueillir, il risque l'euthanasie.

C'est pourquoi, la décision de prendre un animal doit être mûrement réfléchie. Le propriétaire est responsable de ses animaux ; il doit veiller à son bien-être au quotidien et à sa sécurité en adaptant son domicile et/ou son enclos afin qu'ils ne s'échappent pas.

**RAPPEL de la LOI :** (article L211-23 du code rural qui définit l'état de divagation) :

### Pour les chiens :

il s'applique lorsque celui-ci est livré à lui-même et est soit :

- hors de portée de voix de son maître ou de la personne qui en a la garde
- à plus de 100 mètres de la personne qui en est responsable

### Pour les chats :

Il s'agit d'un chat non identifié qui se trouve à plus de 1000 mètres de son domicile ou à plus de 200 mètres d'habitation.

### Pour les autres animaux :

Sont considérés comme errants les animaux qui :

- ne sont pas sous la garde de quelqu'un à proximité immédiate
- se trouvent sur la voie publique ou sur un terrain appartenant à une tierce personne.



## PROCEDURE D'APPEL ET DE DECLENCHEMENT D'INTERVENTION

RESERVEE AUX COLLECTIVITES LOCALES CLIENTES  
ET AUX DONNEURS D'ORDRE

### CENTRE ANIMALIER DE RATTACHEMENT:

La Sermandière - 35 300 FOUGERES - Tel: 02 99 60 92 22 -

Responsable adjoint du Centre: Bernard PECATTE

### HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC:

Lun-Ven: 9h-12h / 14h30 -17h30  
et le Samedi sur rendez-vous

## COMMENT FONCTIONNENT NOS SERVICES ?

1



### **Divagation des animaux sur la voie publique**

- Errants, dangereux ou blessés
- Ramassage des animaux morts  
(n'excédant pas 40Kg.)

2



**Les services habilités par la  
mairie contactent nos services  
directement**

3



**L'appel est enregistré par nos  
équipes qui déclenchent  
l'intervention.**

## NOUS CONTACTER POUR UNE INTERVENTION

Durant les horaires d'ouverture de la fourrière:  
02 99 60 92 22

**Un technicien prend en compte votre appel.**

**Nous vous remercions de lui donner toutes les informations nécessaires à l'intervention :  
Nom, fonction, numéro de téléphone, adresse du lieu de l'intervention,  
si possible type et nombre d'animaux à prendre en charge.**

Si le technicien est déjà en ligne, **merci de laisser vos coordonnées téléphoniques ainsi que votre nom dans votre message.**



### Architecte-Conseil : des permanences gratuites

Mikaël Gobin est l'un des sept architectes-conseil du Département d'Ille-et-Vilaine.

Il assure une permanence au siège de Fougères Agglomération tous les lundis après-midi et ainsi qu'un mardi après-midi par mois à la mairie de Louvigné-du-Désert.

Un dispositif, financé conjointement par Fougères Agglo et le Département, dont tous les citoyens peuvent bénéficier de manière gratuite.

« N'importe quel porteur de projet peut venir me voir. Que ce soit pour le choix d'un terrain, une construction, une extension ou un réaménagement intérieur et quel que soit le stade d'avancement du projet », développe Mikaël Gobin.

Dans le cas d'une extension ou d'une construction neuve, l'architecte étudie le Plan local d'urbanisme de la commune pour que le projet soit conforme.

Mikaël Gobin peut aussi dispenser des conseils en termes d'orientation, d'implantation, d'intégration architecturale du projet.

Côté administratif, l'architecte apporte son soutien aux porteurs de projets sur la méthode à suivre pour la rédaction de permis de construire et déclaration préalable.

Mikaël Gobin, qui a également un cabinet au Sud du département encourage l'éco-conception et l'utilisation de matériaux bio-sourcés.

Les personnes intéressées doivent prendre rendez-vous auprès de l'accueil de Fougères Agglo. Il leur sera demandé d'apporter toutes les pièces en leur possession en format papier pour que l'architecte travaille à partir de calques.



Permanence le lundi de 14 h à 16 h 15 au siège de Fougères Agglo. Rendez-vous au 02 99 94 50 34.

Permanence un mardi après-midi par mois à la mairie de Louvigné du Désert. Rendez-vous au 02 99 98 01 50

# Infos Pratiques

Vous êtes propriétaire occupant ou propriétaire bailleur, plusieurs organismes peuvent vous aider à financer vos projets de travaux (Agence Nationale de l'Habitat, le Département d'Ille et Vilaine, Fougères Agglomération, Action Logement, votre caisse de retraite....)

Les aides varient en fonction du type de travaux, du lieu du logement, des revenus...

FOUGÈRES Agglomération, quant à elle, peut apporter des financements pour :

- L'adaptation des logements en cas de perte d'autonomie liée au vieillissement ou au handicap
- La réhabilitation de logements très dégradés (sous conditions de ressources et en fonction du niveau de dégradation)
- L'achat et la réhabilitation d'un logement ancien et vacant en cœur de bourg (périmètre prédéfini)
- La transformation d'un bâti en logement (s) dans les bourgs (périmètre prédéfini)
- L'amélioration du confort locatif de logements en location
- Une prime patrimoine à la réhabilitation de logements ou à l'achat pour les nouveaux arrivants pour les communes impactés par le périmètre de monuments ou biens historiques classés

Pour en savoir plus, une seule adresse : Bâtiment le FIL, 1 rue de la Moussais à Fougères,

Les conseillers RENOBATYS et de l'ALE vous reçoivent :



- aux horaires suivants :
  - lundi et mardi : 14h00 - 17h30
  - mercredi, jeudi : 9h00 - 12h30 et 14h00 - 17h30
  - vendredi : 9h00 - 12h00 et 14h00 - 16h30
- par téléphone au 02 90 80 20 00
- par mail à [renobatys@ale-fougères.bzh](mailto:renobatys@ale-fougères.bzh)

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site de **Renobatys** :  
<https://www.ale-fougères.bzh/renobatys-accompagnateur-renov/>



**L'ADIL 35** (Agence Départementale pour l'Information sur le Logement) vous offre une information gratuite, neutre et complète sur toutes les questions d'ordre juridique, financier ou fiscal relatives à l'habitat et au logement.

Permanence sans rendez-vous tous les jeudis de 9h45 à 12h15  
(sauf pendant les vacances scolaires) :

à la sous-préfecture : 9 Avenue François Mitterrand 35300 FOUGÈRES.

Tél : 02 99 94 56 00.

Site internet : <http://www.adil35.org>

Ce service gratuit est pris en charge par FOUGÈRES Agglomération.

# Portrait



Christian MICHEL responsable du service technique, bien connu de la population, vient de faire valoir ses droits à la retraite. Actuellement en congés, Il cessera définitivement ses fonctions le 31 Juillet prochain.

Originaire de BEAUCÉ, Christian a pris ses fonctions au sein de la Commune le 1er mars 1991 en tant qu'agent technique. La réussite à différents examens et concours lui ont permis de terminer sa carrière au grade d'Agent de Maîtrise Principal.

Très impliqué dans son travail, Christian a énormément contribué à l'embellissement de la Commune. Il est par exemple à l'origine du parcours santé créé au début des années 1990 sur le site des « vertes rives ».

Disponible, pointilleux, ingénieux, avec Christian rien ne se perd, tous les objets ou matériaux réformés peuvent retrouver une utilité.

Très respectueux du bien public, Christian s'est toujours fait un point d'honneur à maintenir le matériel en parfait état. Pour preuve, le micro-tracteur ISEKI datant de 1991 ou le tracteur RENAULT acheté d'occasion en 1992 n'ont été réformés qu'en 2022, mécaniquement usés mais ayant conservé un très bel aspect.



Nous lui souhaitons dès à présent bonne continuation, avant d'officialiser son départ très prochainement...



En attendant que Christian ne soit remplacé, c'est donc son binôme Kévin LECOTTIER qui assure la continuité du service :

Bon courage à lui !



## Cérémonie des vœux pour l'année 2023

Le samedi 21 janvier 2023, la municipalité de BEAUCÉ a pu organiser en « présentiel » pour la première fois depuis le début du mandat, la cérémonie des vœux du Maire.

M. Le Maire, Stéphane IDLAS attendait ce moment depuis 2 ans car il souhaitait mettre à l'honneur ses 2 prédécesseurs : M. Marcel GUIDECOQ (maire de 1965 à 2008) et Jean-Louis LAGRÉE (Maire de 2008 à 2020).

Chacun a été doublement médaillé :

- Marcel GUIDECOQ s'est vu remettre la médaille de Maire honoraire par le député Thierry BENOIT et la médaille du sénat par la sénatrice Françoise GATEL.
- Jean-Louis LAGRÉE a quant à lui reçu la médaille d'honneur régionale, départementale et communale (vermeil), remise par Françoise GATEL ainsi que la médaille du sénat.

Ce fut un moment émouvant pour eux mais aussi pour leurs épouses où un échange d'anecdotes, de souvenirs et de reconnaissance a été partagé avec les personnes présentes.







## Inauguration du Jardins de Naissances

Le 18 mars 2023, les parents des nouveaux nés des 3 dernières années ont été conviés pour planter un arbre symbolisant la naissance de leur(s) enfant(s).

Ce jardin des naissances est situé au lieu-dit la Motte sur le circuit de randonnée de Niche-Coucou le long du Couesnon

Chaque essence est disposée en îlot afin de représenter une année. Ont été plantés pour :

- L'année 2020 : 15 chênes des marais
- L'année 2021 : 7 tilleuls
- L'année 2022 : 9 érables sycomores

Ce qui fait 31 arbres plantés pour cette 1<sup>ère</sup> édition.

Cette opération sera renouvelée tous les ans tant qu'il y aura de la place. Et le circuit de randonnée sera agrémenté afin d'y faciliter l'accès aux promeneurs. D'autant plus qu'elle va dans le sens de la démarche de biodiversité au sein de la commune de BEAUCÉ.



## Commémoration du 8 mai 1945

Comme à son habitude, la commune de BEAUCÉ et les membres de l'UNC ont honoré la mémoire des soldats morts pour la FRANCE pendant de la seconde guerre mondiale.

Après la célébration religieuse, la cérémonie s'est poursuivie par un dépôt de gerbes au monument aux morts accompagnée par la fanfare de FLEURIGNÉ. Et pour un verre de l'amitié a été offert par la municipalité.



# Vie communale

FAVORISONS LE BON VOISINAGE



Être citoyen, c'est respecter ses voisins !

Quel que soit votre programme pour les vacances : travaux, barbecue, baignade, pique-nique, grand nettoyage... il est essentiel de :

- respecter son voisinage en évitant toute nuisance répétitive susceptible de gâcher les vacances,
- adopter des gestes citoyens responsables en respectant la nature
- veiller à sa sécurité et à celle des autres

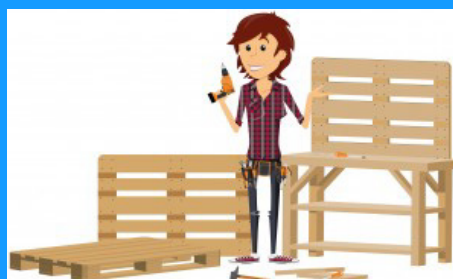


La propreté : tous concernés !

- 1) Je ramasse les déjections de mon chien, le promène en laisse et je ne le laisse pas divagué seul dans les rues.
- 2) Je jette mes emballages dans la poubelle, les autres ne sont pas là pour ramasser mes déchets.
- 3) Je ne brûle pas mes déchets (que se soit mes ordures ménagères ou mes déchets verts).
- 4) Je dépose mes déchets à la déchèterie aux horaires d'ouverture..., je ne les dépose pas en campagne.

Les nuisances sonores, n'ont pas de sens !

- 1) Je bricole dans le respect de mes voisins de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h30 en semaine.  
Le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.  
Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00. \*
- 2) Chez moi, j'évite tout comportement bruyant et excessif.
- 3) Je surveille mon chien pour qu'il n'aboie pas tout le temps.
- 4) Je dépose mes bouteilles au conteneur dans le créneau horaire de 7h00 à 20h00



\* M. Le Maire regretterait d'être amené à prendre un arrêté alors que cela relève du bon sens de chacun !

La sécurité, l'affaire de tous !



- 1) J'élague régulièrement la végétation de mon jardin pour ne pas empiéter sur la vie publique :  
*! \ ma responsabilité pourrait être mise en cause en cas d'accident dû à ce manque d'entretien.*
- 2) Je gare au mieux mon véhicule dans les règles du code de la route et j'évite de gêner la circulation.
- 3) En scooter, vélo ou en trottinettes, je ne roule pas trop vite. Et je respecte le code de la route.



**ENSEMBLE, luttons contre les comportements irrespectueux !**

# Vie communale



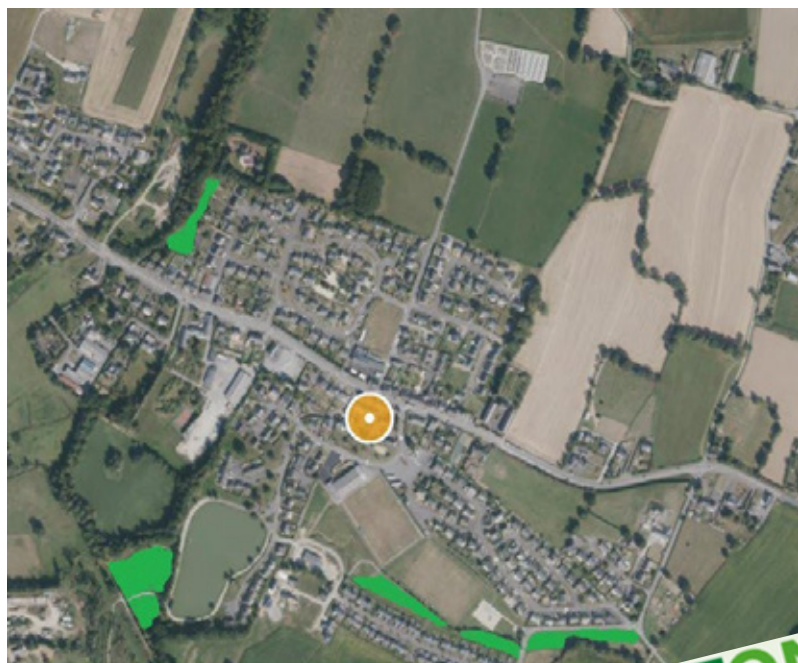
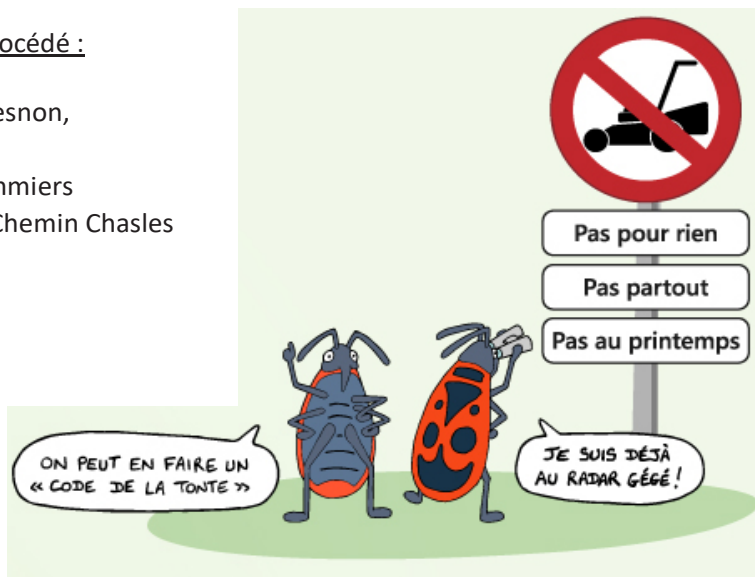
## Pourquoi tondre tardivement ?

Afin de préserver la biodiversité, la faune et la flore, il est proposé de laisser se développer la végétation dans certains secteurs de la commune en effectuant trois broyages dans l'année : mai, juillet et septembre, une bande d'une largeur de tondeuse sur le périmètre de chaque zone sera maintenue en pelouse ceci afin d'éviter que les grandes herbes encombrant le passage dans les allées.

Ci-dessous la liste des secteurs retenus pour ce procédé :

- Le terrain près de la passerelle sur le Couesnon,
- La Quenoisière - plantation de pommiers
- Allée des Châtaigniers - plantation de pommiers
- Le terrain le long de la rivière derrière le Chemin Chasles
- Le terrain de Genais

Ce qui représente environ 20 000 m<sup>2</sup>



## TONDEZ MIEUX !

**3 objectifs** pour préserver la biodiversité

- ✿ Tondre une fois tous les 3-4 mois
- ✿ Laisser des zones refuges non tondues
- ✿ Ne pas tondre avant mi-juin

# Vie communale



## Broyage des accotements

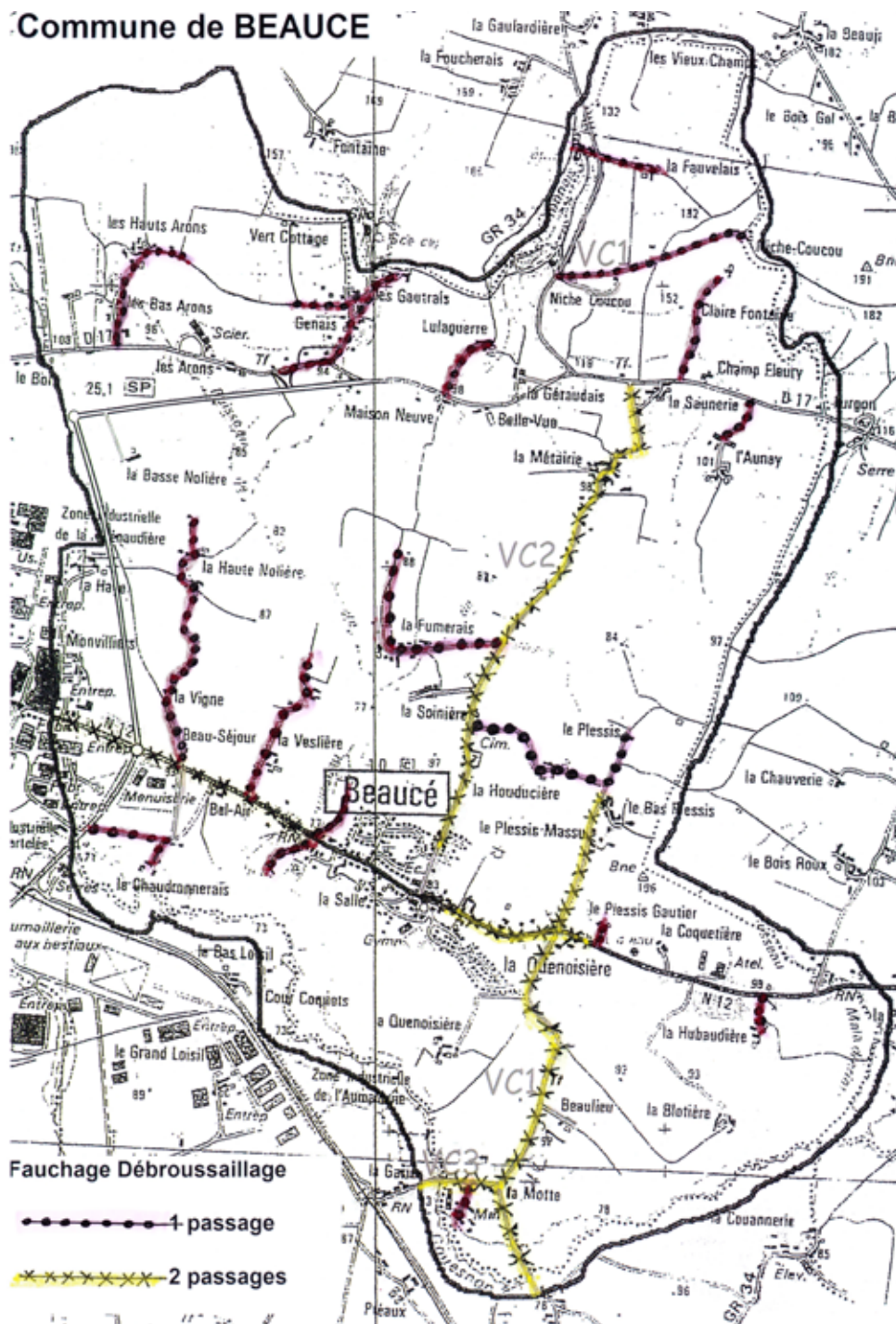
Selon la classification de la voie, il est effectué 1 ou 2 tailles des talus :

- Deux passages pour les voies communales :

- le 1<sup>er</sup> à la mi-juin pour le broyage des accotements, dégagements des virages, des panneaux signalétiques et des intersections.
- le 2<sup>ème</sup> début octobre pour un broyage de la totalité des accotements et des talus.

- Un passage pour les chemins communaux : à la mi-juillet pour un broyage de la totalité des accotements et des talus.

Ci-dessous plan de situation des talus concernés



## Quelques actions environnementales...

En prévision de la mise en place de la redevance incitative, et afin d'être en conformité avec la nouvelle réglementation, le container du cimetière a été supprimé et a été remplacé par un container pour déchets verts UNIQUEMENT. Ce dernier est collecté par les agents municipaux et évacué vers la plate forme du local technique.

Même opération pour le plan d'eau des Vertes Rives, le container qui n'était plus adapté a été enlevé, il est donc demandé aux usagers d'apporter leurs déchets pour les trier à domicile.



### CIMETIÈRE GESTION des POUBELLES

Afin de réduire notre empreinte environnementale et être en conformité avec la loi de transition énergétique, La gestion et le traitement des déchets au niveau du cimetière évoluent

Le container habituel qui recevait les déchets (fleurs, pots, coupelles) n'est plus adapté a été enlevé.

Une aire grillagée est à votre disposition pour recevoir tous les déchets verts (terre, fleurs...)

Tous les autres déchets (plastiques, pots ..) doivent être remontés par les usagers et triés à leur domicile.

Ce dispositif est prévu pour durer, en cas de non respect des règles de tri les usagers seront dans l'obligation de remporter l'ensemble de leurs déchets

Merci de respecter ces consignes de tri,  
Nous pouvons tous contribuer à la préservation de l'environnement et à l'embellissement du cimetière



### PLAN d'EAU GESTION des POUBELLES

Afin de réduire notre empreinte environnementale et être en conformité avec la loi de transition énergétique, La gestion et le traitement des déchets au niveau du plan d'eau évoluent

Le container habituel qui recevait les déchets n'est plus adapté et a été enlevé.

Il est demandé aux usagers de remporter les déchets et de les trier à domicile

Merci de respecter ces consignes de tri,  
Nous pouvons tous contribuer à la préservation de l'environnement et à l'embellissement des abords du plan d'eau.

Toujours dans la même démarche, des boites spécifiques au tri du papier ont été mises en place dans toutes les classes et dans la salle d'art plastique afin de récupérer le papier non froissé et de faciliter la récupération par l'organisme ARHES. Cette procédure était déjà effective au sein des services administratifs.



Toutes les photocopies à la mairie ainsi qu'à l'école sont réalisées sur du papier recyclé dans un pourcentage de 80% à la mairie et de 99% à l'école





## Deuxième vie pour nos sapins de Noël !



L'opération broyage des sapins de Noël a été un succès et sera reconduite cette année dans les mêmes conditions avec la participation de BEAUCÉ Animation.



## AMENAGEMENTS / TRAVAUX



### Capture des eaux pluviales

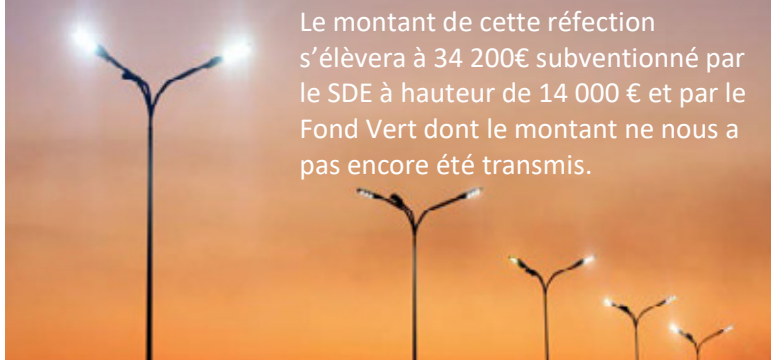
Afin de permettre l'écoulement des eaux lors de fortes pluies, il a été créé un redan aux vertes rives depuis la placette de l'allée des acacias jusqu'à l'emplacement de la canalisation d'eau pluviale, ainsi que la pose de trois nouvelles grilles sur les regards en remplacement des plaques existantes.



### Eclairage Public :

Une nouvelle tranche de remplacement des luminaires actuels par un éclairage à LED, va débuter dans quelques semaines, rue des Lilas, des Hortensias, des Tulipes et des Tulipiers. Plus les 7 éclairages des passages piétons le long de la RN12. De ce fait nous passerons d'une puissance de 17,8 Kw/h à 2 Kw/h.

Le montant de cette réfection s'élèvera à 34 200€ subventionné par le SDE à hauteur de 14 000 € et par le Fond Vert dont le montant ne nous a pas encore été transmis.





## Quelques nouvelles de l'Amicale des Volières Fougeraises.

Une nouvelle année se dessine, dédiée à nos oiseaux préférés. Chez la plupart de nos adhérents, c'est la période de reproduction de leurs petits protégés. Pour certaines espèces les petits s'apprentent à quitter le nid, alors que pour d'autres, ce sont les parades amoureuses qui commencent. Mais pour tout le monde, c'est la période de tous les espoirs !

Nous espérons tous passer une année riche en rencontres, découvertes, et, pourquoi pas, reconnaissance en concours. Et si nous avons été freinés, l'an dernier par l'annulation de nombreuses manifestations, en raison de la grippe aviaire, nous n'en sommes que plus motivés en 2023, pour vivre pleinement notre passion des oiseaux, et la faire partager !

Et, comme toujours, si vous aussi, vous aimez les oiseaux, n'hésitez pas à nous rejoindre, les responsables de l'AVF, sont à votre disposition, pour tout renseignement ou conseil.

Notre site : [www.volieresfougeraises.fr](http://www.volieresfougeraises.fr)

Ornithologiquement vôtre.



## Le concours de palet

Un concours de palets a été organisé par l'AVF le 3 juin dernier ; il y avait 62 inscrits : belle participation !

Les gagnants de la grande finale sont Jordan et Joachim mais il y avait une récompense pour chaque joueur.

Une agréable journée qu'il faut renouveler.





Les séniors A avant le 4ème tour de Coupe de France

Alors que la saison 2022-2023 s'est clôturée il y a quelques jours, il est l'heure de dresser le bilan sportif des différentes équipes du BFC et du BP3F 🔍

## Commençons par les séniors/futsal/vétérans :

- Avec une superbe seconde partie de saison, 22 points pris sur 33 possibles, notre équipe fanion termine 6<sup>ème</sup> de Régional 3 et affiche un bilan de 9 victoires, 5 nuls et 8 défaites pour un total de 32 points ! Un grand bravo aux gars qui ont réalisé un parcours historique en Coupe de France en atteignant le 4ème tour de la compétition.
- 13 victoires, 1 nul et 8 défaites, c'est le bilan positif de notre équipe réserve qui termine à la 5<sup>ème</sup> place de district 2 avec 40 points !
- L'équipe 3 termine au pied du podium (4ème) pour la seconde partie de saison avec 17 points pour 4 victoires, 4 nuls, et 3 défaites en championnat District 3 !
- Belle 6ème place pour notre équipe 4 avec un bilan de 4 victoires, 1 nul et 6 défaites pour 13 points en district 4 !
- 0 pt à la mi-saison, 16 à la fin, notre équipe futsal est allée chercher son maintien en D1 ! Bravo les gars pour votre superbe parcours en Coupe de Bretagne (1/8 de finale).
- 7ème place pour les vétérans 1 et podium (3ème) pour les vétérans 2 en championnat loisirs !

## Passons à l'école de foot :

- Les U11A terminent 3ème en championnat "inter-secteur" ! C'est la première fois qu'une équipe U11 est qualifiée dans ce championnat qui réunit les meilleures équipes d'ILLE-et-VILAINE !
- Sans-faute en championnat pour les U11B qui affichent un bilan parfait en championnat S2 : 5 victoires en 5 matchs !
- Les U11C terminent à la 6ème et dernière place de leur championnat S3 malgré une très bonne progression technique et tactique !
- Les 6 équipes U8/U9 ont défendu les couleurs du BFC lors de 20 plateaux organisés par les clubs locaux !
- Les 7 équipes U6/U7 se sont retrouvées 10 fois cette saison pour des plateaux mêlant petits matchs et jeux ludiques !



## Côté Féminines...

- Nos seniors, en entente avec l'US Fougères, disputaient leur première saison en D1. Avec 4 victoires, 4 nuls, et 8 défaites, les filles se maintiennent !
- Nos U16/U18 étaient engagées en championnat D1 foot à 7. Première saison pour certaines, les filles comptent 2 victoires pour 4 défaites.
- Les U15 foot à 11 affrontaient cette saison les meilleures équipes de Bretagne puisqu'elles évoluent au plus haut niveau possible à cet âge : en Régional 1. Avec 3 victoires, 2 nuls et 9 défaites, elles comptent 11 points et terminent 6ème.
- Les U15 foot à 8 terminent 5ème de leur poule avec 4 points en 5 matchs. Un bon groupe se forme, de belles choses à venir pour ces joueuses qui se découvrent un peu plus chaque match.
- Avec 4 victoires, 1 nul, et 4 défaites, nos U12/U13 terminent 3ème de leur poule pendant les phases aller et retour !
- 3 équipes U9/U10/U11 étaient engagées cette saison en championnat. Une équipe U11 foot à 8, une équipe U10 foot à 8, et une équipe U11 foot à 5.
- Les U11 foot à 8 terminent 1ère de leur poule en phase aller et encore 1ère de leur poule en phase retour, mais cette fois en championnat GARÇONS ! Les filles terminent 3ème d'Ille-et-Vilaine grâce à leur bon résultat en phase finale de la Coupe Jo Burel. BRAVO !

Avec un bilan de 7 victoires, 2 nuls et 1 défaite, les U10 foot à 8 affichent un bilan quasi-parfait ! Premières en championnat, à la phase 1 comme à la phase 2, les filles ont conclu une saison pleine ! Bravo !

Les U11 foot à 5 se sont retrouvées pour 8 plateaux lors de cette saison et ont rencontré les équipes du coin et de la région rennaise.

Comme les U11 foot à 5, le groupe U6/U8, formé de deux équipes, ont participé à 8 plateaux cette saison, principalement du côté de RENNES.

## Nos événements :

Cette année, c'est 5 tournois organisés par le Bocage F.C. et le Groupement des Jeunes du Bocage Fougerais !

- Le tournoi U11-U13, qui a eu lieu le 29 avril à BEAUCÉ.
- Le 20 mai, notre traditionnel Challenge U8/U9 Hors-Jeu la Violence, qui met à l'honneur l'association Franck LEFEUVRE et rend hommage à Maxime GUILLAUME.
- La Bocage Cup, tournoi U14 national, s'est déroulée les 28 et 29 mai dernier sur 5 sites différents (LAIGNELET, LUITRÉ, PARCÉ, BILLÉ, et BEAUCÉ).
- Le tournoi sénior inter-entreprise, la Bocage Corp, qui a lieu le 11 juin.
- La Girl's Game, tournoi national 100% féminin, qui se déroule à BEAUCÉ les 24 et 25 juin.



*Les jeunes et les parents lors du challenge Hors-Jeu la Violence, réunis pour le discours de Gaël LEFEUVRE, président de l'association Franck LEFEUVRE*

## Préparation pour la saison prochaine :

Nous sommes ravis de vous présenter nos nouveaux coachs seniors, qui rejoignent le BFC pour la saison prochaine ! ⚽

👤 Kévin FERARD à la tête de notre équipe première !

- Avec une solide expérience d'éducateur et d'entraîneur, Kévin connaît très bien notre championnat puisqu'il était responsable de la catégorie senior de l'US Illet forêt, qui évolue également en R3. À 28 ans et titulaire d'un BMF (BEF en cours), Kévin est prêt à relever de nouveaux défis avec nous la saison prochaine ! 🏆

Adjoint : Antoine GROUSSARD.

Arbitre de touche : Benoît DUHAMEL.

👤 Benjamin NOËL prend les rênes de notre équipe B ! 💪

- À 29 ans, Benjamin décide de rejoindre nos rangs, après avoir coaché la réserve de l'ASC Romagné pendant 2 saisons. Il a connu la montée en D1 la saison passée, et sort d'une belle saison avec son groupe.

Adjoint : Christophe DERTIER.

Arbitre de touche : Ludovic MOUTEL.

👤 Corentin GÉHAN, nouveau coach de l'équipe 4 ! 🤝

- Joueur depuis plus de 15 ans au Sud Fougerais, et membre du bureau du BFC depuis sa création, Corentin prend la tête de l'équipe 4, après avoir été adjoint cette saison !

Adjoint/arbitre de touche : Vincent ROISILLE.

Pas de changements notables pour les seniors C qui seront dirigée par Mickael PRIOUL et Thierry TUCOULAT et les vétérans, toujours encadrés par Jeremy VILLA et Mickaël PRIOUL pour le moment !

En leur souhaitant chaleureusement la bienvenue, nous sommes impatients de commencer cette prochaine saison avec eux ! 🌞



(Antoine GROUSSARD, Kévin FERARD, Vincent GUÉRAULT, Benjamin NOËL et Corentin GÉHAN)

# Vie associative

👏 Un grand BRAVO à l'ensemble des équipes pour cette saison riche et pleine de bons moments et de bons résultats. Un grand MERCI à tous les coachs et au staff qui les entourent, aux parents et bénévoles qui accompagnent chaque week-end nos jeunes, et à nos arbitres.

Nous accordons une attention particulière aux bénévoles, qui nous accompagnent sur l'ensemble des événements que nous organisons chaque année, et nous tenons à sincèrement les remercier pour tout cela ! Alors encore et encore, merci. 🍌

Nous tenons également à remercier nos partenaires, toujours plus nombreux, mais aussi les diverses communes, qui nous soutiennent tout au long de l'année et sur qui on peut compter.

**Pour tout complément d'information ou inscription, n'hésitez pas à nous contacter :**

- **Vincent GUÉRAULT, président du club : 06 75 84 77 74**
- **Nicolas MARTINAIS, éducateur et responsable catégorie école de foot : 06 82 17 90 99**
- **Mickaël Prioul, responsable catégories seniors et vétérans : 06 83 25 19 69**



**A.F.A.P.**

L'année se termine, les cours de danse de l'AFAP vont aussi prendre fin. Mais nous avons du pain sur la planche tout l'été avec la préparation du Prix Froger Ferron, qui se passera les 8, 9 et 10 septembre aux Landes de Jaunouse à BILLÉ / PARCÉ. Nous espérons que vous viendrez nombreux nous y retrouver. Vous pouvez trouver tous les renseignements sur le site internet de l'AFAP.

L'année a été bien remplie et nous avons eu deux soirées à la salle de votre commune, en octobre pour accueillir les nouveaux adhérents, et en décembre pour la fête de Noël. Voici une photo des musiciens lors de cette soirée.



Comme les autres années, nous recommencerons les cours de danse à la mi-septembre, après le Prix Froger Ferron. Avis aux amateurs. La cotisation pour les cours toute l'année est de 40 € et elle vous permet de participer aux animations de l'AFAP.

Un pommé aura lieu dans votre commune les 7 et 8 octobre et vous pourrez y retrouver, entre autres, les musiciens et danseurs de l'AFAP.

**Bonnes vacances !**

# Vie associative



Office Cantonal d'Animations Sportives  
Fougères Nord



## Programme des vacances ÉTÉ 2023

Inscriptions par mail à [ocas.cantonord@hotmail.fr](mailto:ocas.cantonord@hotmail.fr),  
Informations auprès de Julien GALLOYER au 07.69.82.01.28  
Récupération des inscriptions dans les mairies des communes  
le 30 juin 2023

## EXPLICATION

### LOGO

	Signes Tarifs (voir page tarifs)		Ce qu'on doit amener dans son sac
	Horaires de Rendez-vous		Lieu de Rendez-vous
	Prévoir sa raquette de badminton (sinon on vous en fournira une)		Prévoir son goûter
	Prévoir sa raquette de tennis de table (sinon on vous en fournira une)		Prévoir de l'eau
	Prévoir son maillot de bain		Prévoir des vêtements de rechange
	Prévoir sa serviette de bain		Prévoir grosses chaussettes + gants
	Prévoir ses chaussettes de trampoline park, sinon on vous en fournira		Prévoir Jeux de société
	Prévoir un pique-nique		Prévoir 10 photos pour faire du scrapbooking
	Prévoir des vêtements + chaussures qui ne craignent rien		Prévoir son vélo + casque obligatoire. Vérifier son vélo avant de venir (pneus, état des freins...)
	Prévenir Julien si vous pouvez amener une console de jeu avec le jeu Fifa 23		Prévoir tenue de sport + chaussures fermées

## EXPLICATION COULEUR DES TARIFS

-1 activité (rose ou violet) donne des priorités à 2 activités avec prestataires (autre couleur)

-2 activités (rose ou violet) donnent des priorités à 3 activités avec prestataires (autre couleur)

-3 activités (rose ou violet) donnent des priorités à 4 activités avec prestataires (autre couleur)

Signes	QF 0<599	QF 600<1042	QF <1043
	4€	4,5€	5€
	5€	6€	7€
	7€	8€	9€
	8€	9€	10€
	11€	12€	13€
	15€	16€	17€
	35€	40€	45€

QF = Quotient Familial

INFORMATIONS:

FERMÉ LA SEMAINE DU 14 AU 20 AOUT

FERMÉS LES JOURS FÉRIÉS (14 JUILLET et 15 AOÛT)

### POUR S'INSCRIRE:

- 1-Merci de m'envoyer un mail avec les activités que votre enfant veut faire
- 2-Je confirme ou non l'inscription en fonction du nombre de places qu'ils restent
- 3-Vous pouvez déposer le dossier\* en mairie (La Chapelle Janson, Fleurigné, Laignelet, Le Loroux, Beaucé, Luitré-Dompierre, La Selle en Luitré, Parigné, Landéan) avant la date définie (notée sur la première page). Après cette date, merci de déposer cela à la mairie de La Chapelle Janson, lieu de mon bureau
- 4-Je récupère les dossiers en mairie à la date définie

### POUR LES PERSONNES VENUES EN 2023:

- la fiche d'inscription pour tous
- du règlement (espèces, chèques, chèques vacances)

### POUR CEUX QUI NE SONT PAS VENUES EN 2023:

- la fiche sanitaire (sur deux pages) (pour ceux qui ne sont pas venus en 2023)
- les copies de vaccinations du carnet de santé (pour ceux qui ne sont pas venus en 2023)
- l'attestation du quotient familial (si inférieur à 1043) - ceux qui ne sont pas venus en 2023
- la fiche d'inscription pour tous
- du règlement (espèces, chèques, chèques vacances)

Les associations sportives du canton, intéressées pour que Julien, notre éducateur sportif intervienne sur certaines heures, peuvent contacter :  
Mme FOUILLEUL Annie au 06.85.73.11.53  
ou M. GALLOYER Julien au 07.69.82.01.28  
ou par mail à [ocas.cantonord@hotmail.fr](mailto:ocas.cantonord@hotmail.fr),  
sous réserve des disponibilités du planning de Julien.



# Vie associative

## PLANNING

VACANCES 23 AOUT AU 1er SEPTEMBRE 2023

Calendrier	Activités	Horaires	Lieu	Matériel	Autres
Me23	Grands Jeux Gamelles	14h-17h30	Terrain Tennis Le Loroux	🎒	€
J24	Block-Out/Rafting* Canoe Kayak* <small>(La Rafting pour les 10 ans et+, canoe kayak pour - de 10 ans)</small>	8h-18h	Gare Routière Fougères	🎒	€
V25	Ultimate Badminton	9h-17h30	Salle de sport Fleurigné	🎒	€
L28	Olympiade	9h-17h30	Salle de Sport La Chapelle	🎒	€
Ma29	Handball Futsal	9h-17h30	Salle de Sport Laignelet	🎒	€
Me30	Cinéma Bowling	13h-18h45	Gare Routière Fougères	🎒	€
J31	O'Fun Park (Parc en Vendée)	5h30-23h	Gare Routière Fougères	🎒	€
V1	Danse avec les Stars	14h-17h30	Salle Passerelle Beaucé	🎒	€

**\*Pour le Rafting et Canoe Kayak, obligation de fournir UN TEST NAUTIQUE**

## PLANNING

VACANCES 31 JUILLET AU 22 AOUT 2023

Calendrier	Activités	Horaires	Lieu	Matériel	Autres
L31	VTT et Cabane en Forêt	9h-17h30	Parking Chénédet (à coté des chevoux)	🎒	€
Ma1	Escalade	14h-17h	Salle de Sport Domplierre	🎒	€
Me2	Street Basket	14h-17h30	City Laignelet	🎒	€
J3	Jeux Vidéos Fifa 23	14h-17h30	Salle des fêtes La Selle en Luitré	🎒	€
V4	Accrobranche	13h15-17h30	Base de l'Accrobranche	🎒	€
L7	Jeu Loup Garou Géant	14h-17h30	Salle des fêtes Fleurigné	🎒	€
Ma8	Paintball en forêt	13h15-17h30	Gare Routière Fougères	🎒	€
Me9	Mercredi tout est permis	14h-17h30	Salle des fêtes La Selle en Luitré	🎒	€
J10	Parc Ange Michel	9h-17h30	Gare Routière Fougères	🎒	€
V11	Scrapbooking	14h-17h30	Salle des sports Parigné	🎒	€
L21	Tennis de Table	14h-17h30	Salle de Sport Landéan	🎒	€
Ma22	Jeux de Sociétés	14h-17h30	Salle des fêtes La Selle en Luitré	🎒	€

## PLANNING

VACANCES 10 AU 28 JUILLET

Calendrier	Activités	Horaires	Lieu	Matériel	Autres
L10	Paintball en forêt	13h15-17h30	Gare Routière Fougères	🎒	€
Ma11	Kinball-Tchoukball	9h-17h30	Salle de Sport La Chapelle	🎒	€
Me12	Cobac Parc <small>(La Chapelle Janson, Fleurigné, Le Loroux, Parigné, Landéan le 12, les autres communes du canton le 13)</small>	9h-18h	Gare Routière Fougères	🎒	€
J13	Basket Badminton	9h-17h30	Salle de Sport Parigné	🎒	€
Ma18	Balade à Vélo +golf	9h-17h45	Parking Nançon Fougères	🎒	€
Me19	Grands Jeux Gamelles	14h-17h30	Terrain Tennis Le Loroux Gare	🎒	€
J20	Jeux de Plage+ char à voile	8h30-17h30	Routière Fougères	🎒	€
V21	Chasse au Trésor	14h-17h30	Salle de Sport Domplierre	🎒	€
L24	Tennis de Table	14h-17h30	Salle de Sport Landéan	🎒	€
Ma25	Ultimate Futsal	9h-17h30	Salle de Sport Beaucé	🎒	€
Me26	Lasergame-Trampoline Park <small>(La Chapelle Janson, Fleurigné, Le Loroux, Parigné, Landéan le 12, les autres communes du canton le 13)</small>	8h30-18h	Gare Routière Fougères	🎒	€
J27	Dodgeball Handball	14h-17h30	Salle de Sport Fleurigné	🎒	€

\*Pour la sortie à O'Fun Park, merci de prendre deux sacs et deux repas( un repas dans chaque sac). Le second sac sera laissé dans le car



Voici le planning de l'Été 2023. Si vous êtes intéressé pour vous inscrire, n'hésitez pas à scanner le QR Code (à votre droite) et à télécharger la pièce jointe en bas. Toutes les informations y sont notées



## Association Sportive et Culturelle – Gymnastique

Une belle saison avec 27 adhérents et une très bonne participation chaque lundi soir.

Les séances sont animées alternativement par Julien et Catherine.

La rentrée se fera le lundi 18 septembre à 19h.

Les Inscriptions se feront sur place.

**Bonnes vacances !**



## Art Floral

Voici venue la fin de la saison d'art floral, cette dernière création est un gâteau à déguster avec modération !

Merci à Pauline, Racines et Pétales de LOUVIGNÉ DU DÉSERT, pour ses idées toutes très originales et variées.

Reprise le mardi 19 septembre 2023.



# Vie associative



## "Les Tournesols"

Au printemps, les visiteurs de la bibliothèque ont pu bénéficier d'une magnifique exposition sur la vie des oiseaux dans nos jardins dans le cadre de la parenthèse nature organisée par les services culturels de Fougères Agglomération.

Nos jeunes lecteurs ont également participé à des animations d'arts plastiques. Ils ont fabriqué des mobiles d'oiseaux sur deux séances.



Les élèves de l'école René Guy CADOU ont découvert cette exposition au cours des accueils de classes organisés depuis janvier.

Pendant les accueils, les enfants peuvent aussi choisir des livres pour la classe et écouter des histoires lues par l'équipe de bénévoles.

Ces accueils de classes ont permis de rappeler aux enfants la gratuité de ce service grâce à la carte unique qui permet d'emprunter des livres et jeux dans toutes les bibliothèques de Fougères Agglomération.

### Concours « Lire à tout prix »

Empruntez, lisez et votez en participant au prix.

Les 7 livres en compétition sont disponibles à la bibliothèque.

AGGLO  
LIRE À TOUT PRIX  
5<sup>ème</sup> édition  
Du 1<sup>er</sup> avril au 15 septembre 2023

L'ÉLABILITÉ PROUST  
LES CULS-REPTILES  
CARRIÈRES  
L'ASSÈS MURIN LA MÈRE  
ON NOUS BIEN LES PETITS CHATS  
STÉPHANE SÉRIANT MIETTES (HUMOUR DÉCALÉ)  
LES SURVIVANTS

Lisez, votez !

## Lire à la bibliothèque mais pas que...

- De nouveaux jeux de société sont arrivés, n'hésitez pas à les emprunter ou à venir jouer sur place,
- Des crayons de couleurs et des feutres sont à disposition pour dessiner, colorier, et afficher vos œuvres,
- Un puzzle participatif à assembler vous attend,
- Un espace boissons chaudes, café sera prochainement mis en place chaque samedi.

N'hésitez pas à nous faire part de vos souhaits de lectures, coups de cœur ou autres pour faire vivre ce lieu de convivialité.

## PROJETS à venir :

- L'AFRIQUE à travers des objets d'art.  
Une personne bénévole de l'équipe ayant vécu en Afrique organisera cette exposition.
- Salon du livre jeunesse Fougères  
La bibliothèque devrait accueillir un auteur durant le temps du salon. L'invité reste une surprise pour le moment !!



Les  
horaires  
de  
l'été

du 3 juillet au 31 août : le mercredi de 16h à 18h30

Fermeture estivale du 1er au 23 août 2023

## PETIT RAPPEL !

Avec votre carte lecteur vous pouvez emprunter jusqu'à 20 documents pendant 4 semaines : B.D, romans magazines documentaires et jeux de société.



Réouverture aux horaires habituels  
le vendredi 1<sup>er</sup> septembre 2023 :

### Rappel des horaires

- Mercredi : 14h30-18h00
- Vendredi : 16h00-18h00
- Samedi : 10h00-12h00





## Espace jeux Ritournelle // Relais Petite Enfance de 7 LIEUX

Julie accueille les enfants et propose différentes activités comme de la motricité, du bricolage, du transvasement, de la pâte à modeler, des comptines, de la peinture, des bulles, des activités à thème (fête des mères, fête des pères, fête de la musique) ...

Parfois, on en profite même pour fêter des anniversaires s'il y en a. C'est un moment convivial où les petits comme les grands se retrouvent et échangent tout en s'amusant.

Les ateliers d'éveil ont lieu tous les lundis matin en période scolaire de 9h30 à 11h30 et ils se passent à la salle La Passerelle de la commune de BEAUCÉ.

Pour rappel, Ritournelle est un lieu de socialisation, d'écoute et de partage pour les moins de 3 ans accompagné d'un adulte référent (assistant maternel, parents, grands-parents...) résidant sur l'une des 8 communes du RPE. C'est gratuit et très souvent complet alors si vous aussi vous souhaitez y participer veuillez en informer Julie au RPE.

C'est un atelier d'éveil qui fait partie intégrante du RPE de 7 LIEUX.



\*\*\*\*\*

Le bureau du RPE se situe au Pôle Enfance de LAIGNELET : allée Jeannine SERREAU.

Carole et Julie vous accompagnent si vous êtes parents ou futurs parents ou si vous êtes assistant maternel ou garde d'enfants à domicile.

Cette année, le RPE a mis en relation les assistants maternels avec des centres de formation.

Une première formation, « Sensibilisation à l'environnement et activités à moindre coût », a pu être réalisée à LAIGNELET au mois d'avril 2023.

Deux autres formations sont en projet :

- « Accompagner et prévenir les situations difficiles avec l'enfant ou sa famille » en septembre 2023 et
- le « SST initial » en novembre prochain.



Si vous êtes assistant maternel ou garde à domicile et que l'une de ses formations vous intéresse, vous pouvez dès à présent nous contacter pour plus d'information.

Des temps d'animation sont proposés pour les enfants accompagnés par leur assistant maternel ou leur famille sur 7 communes du relais pendant la période scolaire.

Pour clôturer l'année, un spectacle a eu lieu fin juin pour le plus grand plaisir des enfants et des grands.

Nous vous souhaitons un bel été. Au plaisir de vous retrouver en septembre pour de nouvelles aventures.

### Quelques chiffres

- En 2022 :

- 64 familles ont bénéficié du RPE
- 106 enfants ont participé au moins à une animation dans l'année
- 32 assistantes maternelles sont actives sur le territoire

- En 2023, 2 Maisons d'Assistants Maternels (MAM) ont vu le jour et une nouvelle commune a intégré le RPE : Beaucé. Aujourd'hui, nous comptons 53 assistantes maternelles actives sur 8 communes.

**Carole et Julie**

Contact :

par mail : [ripamede7lieux@gmail.com](mailto:ripamede7lieux@gmail.com)

par téléphone : 06 48 70 30 49

ou 02 23 51 13 71



## L'École Communautaire d'Arts Plastiques de Fougères Agglomération...

Le jeudi 15 juin s'est déroulée à la bibliothèque « Les Tournesols » de BEAUCÉ, le vernissage des œuvres réalisées par les enfants au cours de l'année scolaire dans le cadre de l'activité arts plastiques animée par l'école de FOUGÈRES Agglomération sous la conduite de Marie-Astrid LEDUQUE, les jeudis de 16 h30 à 18h00.

Ces œuvres avaient pour thème la réalisation d'une fresque murale sur la nature.

Jean Claude RAULT vice-président délégué à la politique culturelle de FOUGÈRES Agglomération, Laurence BRIAND Directrice de l'école d'Arts Plastiques et Pierre BERHAULT 1<sup>er</sup> adjoint de la commune de BEAUCÉ ont apprécié et félicité les artistes en herbe pour la qualité des œuvres exposées.



Fresque représentant la nature





**ATELIER ENFANTS**  
**ÉCOLE D'ARTS PLASTIQUES**  
à **BEAUCÉ**

de 7 à 11 ans  
jeudi  
de 16h45 à 18h15  
au dessus de la médiathèque  
Tournesol

 Renseignements au 02 99 94 11 13  
ecap@fougères-agglo.bzh  
Places limitées à 9 élèves

## Comment s'inscrire ou se réinscrire par Extranet pour 2023/2024

**RÉINSCRIPTION :** sur le site EXTRANET munissez-vous de vos identifiants (reçus par mail lors de votre dernière inscription)

Si vous avez perdu vos identifiants, vous pouvez contacter le secrétariat. Site : <https://ecap.rdl.fr/>  
Une fois connecté.e, vérifiez l'exactitude de vos informations personnelles.



**NOUVELLE INSCRIPTION :** sur le site EXTRANET  
Site : <https://ecap.rdl.fr/>  
choisir l'onglet "Extranet/inscription"



### Pièces à fournir lors de votre inscription/réinscription

Il faudra joindre un justificatif de domicile de moins de trois mois ainsi que l'avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu 2023.  
Aucun paiement n'est requis pour cette étape.



Une fois votre dossier traité, vous recevrez une confirmation d'inscription par mail (dans la limite des places disponibles)



du 1er septembre au 15 octobre 2023 :  
Paiement : en ligne (CB), chèque, espèces, chèques vacances à déposer.

Vous souhaitez vous désinscrire? Envoyer un mail



Octobre : à partir du 16 octobre 2023, toute personne qui le souhaite ou qui n'a pas réglé devra payer en trois fois en titres de recettes au Trésor Public

Vous souhaitez être accompagné.e? Munissez-vous de vos justificatifs et prenez rendez-vous au secrétariat :  
02.99.94.11.13 (poss message vocal) - ecap@fougères-agglo.bzh



Je voudrais également souligner que l'étang est un cadre très agréable c'est pourquoi j'invite tous les pêcheurs, promeneurs, et propriétaires de chiens à respecter ces lieux.

On repart avec ses déchets et on ramasse les déjections canines.

## Comité de Gestion du Plan d'eau des « VERTES RIVES »

En 2023 les pêcheurs ont retrouvé le plaisir de la pêche. Après deux ans d'interruption (COVID) c'est avec satisfaction que le comité de gestion a organisé plusieurs journées avec lâcher de grosses truites qui ont été un succès.

Nos pêcheurs sont ravis de prendre des beaux poissons et de profiter de la restauration sur place. Ainsi que les habitants et promeneurs autour de l'étang.

Nous avons également organisé une journée initiation pêche qui a été un franc succès auprès des enfants de l'école René-Guy CADOU. Une découverte enrichissante dans un esprit nature. Tout cela suivi d'un goûter.

Je tiens à féliciter et remercier nos bénévoles pour leur dévouement.

Merci à tous.

Le président : Philippe DELAUNAY.





L'Outil en Main

## Remise de diplômes

L'association « L'Outil en Main » a pour but d'initier les jeunes, aux métiers manuels et aux métiers du patrimoine, par des gens de métier ou professionnels qualifiés ou passionnés, bénévoles, le plus souvent à la retraite, avec de vrais outils dans de vrais ateliers.

Ces ateliers sont un lieu de rassemblement et d'échange entre jeunes et seniors, aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Il a pour but la revalorisation de tous les métiers manuels artisanaux, métiers du bâtiment, métiers du patrimoine, métiers de bouche ou métiers liés à l'environnement.

Un atelier est installé au lieu-dit La fumerais depuis novembre 2022, il est ouvert les mercredis, de 14 h à 16 h

Chaque bénévole (9 retraités) s'occupe de deux enfants, cette année il y avait 15 inscrits (14 garçons et 1 fille).

Les activités changent toutes les quatre semaines. Ce qui permet aux jeunes de découvrir les métiers du bois, la soudure au fil, le travail du métal, l'usinage, la mécanique auto, la marqueterie, la couture... Les ateliers de forge sont organisés chez Simone et Claude JOURDAN de PARCÉ.

Comme dans n'importe quelle école, il y a en fin d'année une remise de diplômes ; cette cérémonie s'est déroulée le samedi 10 juin dernier à la salle de La Passerelle. Les enfants ont pu présenter leurs travaux à leurs proches.

### LE CONCEPT

L'initiation des jeunes



aux métiers manuels et du patrimoine

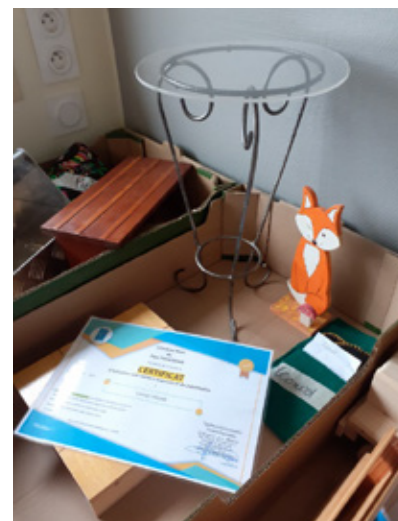


par des bénévoles professionnels qualifiés ou passionnés

Dans de VRAIS ATELIERS  
Avec de VRAIS OUTILS



En récompense de leur assiduité ils ont reçu un « certificat d'initiation aux métiers manuels et du patrimoine » de la main de leur « mentor » ainsi que de M. LEPAUVRE Marcel, président de l'association.





## Ensemble dans le même bateau ! (Magali TIBERTI, enseignante de GS/CP)

Mardi 30 mai, les élèves des classes de GS-CP, CP-CE1 et CE1-CE2 ont donné une représentation musicale devant plusieurs classes de l'école (l'après-midi) et leurs parents (le soir).

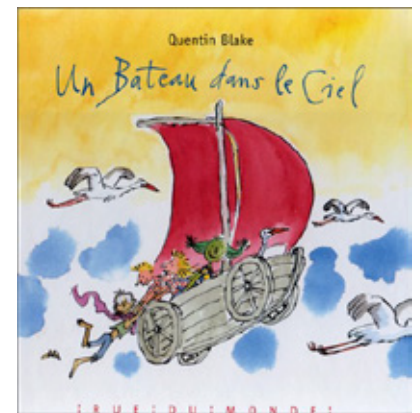
Cet événement finalisait un projet travaillé tout au long de

l'année sur le thème de **l'entraide** : « **ensemble** ».

Les élèves de cycle 2 avaient choisi de travailler à partir de l'album de Quentin BLAKE : « Un bateau dans le ciel ». Cet album leur a permis de lier différentes disciplines (littérature, production d'écrit, questionner le monde, arts plastiques, musique).

Ils ont pu bénéficier au cours du 2<sup>ème</sup> semestre de l'intervention d'Amélie MOUSSEAU, professeure au conservatoire de musique René GUIZIEN de FOUGÈRES Agglomération. Lors de ces séances, les élèves ont appris des chants, créé des ambiances sonores (2 séances ont eu lieu à l'instrumentarium du conservatoire ce qui a permis de découvrir et d'expérimenter plusieurs petits instruments), scandé et rythmé des mots.

Le tout a donné lieu à un beau spectacle plein d'émotions.



Un grand moment de partage et de bonheur !

## Microscopique, vous dites ?! (Rémy LOVATO, enseignant de CE2/CM1)

Deux classes de l'école de BEAUCÉ, les CP-CE1 de Marie ROY et les CE2-CM1 de la classe de Rémy LOVATO, ont mené sur plusieurs semaines un projet autour des micro-organismes : levures, bactéries et champignons.



Les élèves ont dans un premier temps visité l'usine « Lou champignon » à POILLEY. Merci à eux pour leur accueil !

Ils ont travaillé par la suite sur les bactéries (culture de bactéries présentes sur nos mains) et les levures (culture de levain de blé), rendant visible l'invisible. Ils ont également réalisé une culture en classe de pleurotes : réalisation du substrat, introduction du mycélium, arrosage quotidien puis récolte.

Le projet s'est finalisé par une exposition et une dégustation de pain au levain « fait maison » (ou plutôt fait-école) et de « leurs » pleurotes cuisinées à l'attention des parents d'élèves. Merci à Jean-François Pasquier, cuisinier de l'école, pour le plat de champignons cuisinés et pour nous avoir aidés dans nos confections !

Les élèves comme leurs parents ont trouvé leur pain délicieux !

## Les élèves de GS/CP et CE1/CE2 sont des auteurs illustrateurs publiés !

(Maryline GUILLON, enseignante de CE1/CE2, et membre de l'association Echo-Lié)

Ils ont participé à un projet de publication d'écrits de l'association « Echo-Lié » (association d'enseignants des établissements publics de la circonscription de Fougères). Cette année, les élèves des classes participantes devaient écrire à partir d'une œuvre de la photographe britannique Ellie DAVIES. Dans ce recueil intitulé « L'arbre qui cache la forêt », les élèves de GS/CP



ont écrit une histoire sur un petit arbre doré différent des autres qui, en allant à l'école, apprend à se faire des amis. Les élèves de CE1/CE2 ont écrit des poèmes à partir de la photographie en essayant d'opposer les poèmes par un jeu de point de vue (différent/unique, sombre/doré...). Ils ont aussi réalisé les illustrations de leurs écrits. Un beau projet pour mettre en valeur ces écrivains et illustrateurs en herbe !

## JOUER ENSEMBLE dans la classe des Très Petite Section et Petite Section

(Emilie GARNIER, enseignante de TPS/PS)



Depuis début mars, des ateliers « jeux de société » sont organisés dans la classe, une fois par semaine.

Les élèves sont répartis en petits groupes pour jouer avec l'aide d'un adulte.



Les objectifs sont nombreux :

- comprendre les règles,
- essayer de gagner seul ou collectivement,
- respecter le tour de jeu,
- se concentrer,
- accepter de perdre

mais surtout prendre du plaisir à jouer ensemble !

## Bienvenue à la ferme ! (Valérie PAILLARD, enseignante de MS/GS)

Les classes de TPS/PS et de MS/GS se sont rendues pour la deuxième fois à la ferme pédagogique de SAINT OUEN DES ALLEUX. Très bien accueillis par M. et Mme COSTARD, les élèves ont fait de multiples activités : emmener les vaches au pré et voir une chèvre des fossés, faire la différence de provenance et d'usage entre la paille et le foin, avoir le privilège de monter dans le vrai tracteur très haut puis de faire des puzzles sur la ferme, passer son permis tracteur (à pédales) pour transporter de la paille dans la remorque et faire la litière des veaux, aller au champ de blé prendre des épis en floraison, réaliser une carte du blé avec dans l'ordre le blé, la paille, les grains, la farine et le pain, moudre du blé dans un moulin pour en faire de la farine douce et odorante, aller donner à boire à la volaille puis aller voir en toute discrétion une oie en train de couver. Cette journée s'est bien évidemment terminée par un pique-nique tant attendu et bien mérité !



## Permis vélo... (Stéphanie LAMOREUX, enseignante de CM1/CM2)



Le 16 mai les élèves de la classe de CM1 CM2 se sont rendus à la salle des sports de Luitré afin de passer le permis vélo organisé par la gendarmerie. Ils ont passé une épreuve de type code et une épreuve pratique avec un parcours où ils devaient appliquer les règles de déplacement en ville.

C'est en classe que s'est préparée cette journée, dès le mois de février. Ils ont commencé par apprendre les équipements obligatoires pour la pratique du vélo. Dans un second temps, ils ont appris les règles du code de la route qui garantissent leur sécurité et celle des autres usagers. Enfin, ils ont passé des épreuves blanches pour être prêts pour le jour J.

A la fin de la matinée, ceux ayant atteint la moyenne sur les deux épreuves ont reçu leur attestation « permis vélo ».

## Le lien inter-générationnel, quel bonheur pour tous ! (Marie ROY, enseignante de CP/CE1)

La classe de CP-CE1 s'est rendue à l'EHPAD de la Chesnardière jeudi 15 mai dans l'après-midi. Cette rencontre avec les résidents est la finalité d'un échange épistolaire entre la classe et les résidents, débuté à Noël. Les élèves ont en effet écrit une carte de Noël à plusieurs personnes qu'ils avaient jugées « moins chanceuses qu'eux ». Ils ont identifié les services hospitaliers pour enfants de Fougères, des SDF et des EHPADs locaux à qui nous avons envoyé ou donné des lettres. Les lettres pour les personnes sans domicile étaient même accompagnées d'une enveloppe timbrée à l'adresse de l'école, d'une feuille et d'un crayon : il s'agissait de faire preuve d'empathie et de penser à tout ! Deux EHPADs nous ont répondu, dont celui de la Chesnardière.

C'était là le début d'une belle aventure, conclue ce 15 juin !

Les enfants ont interprété plusieurs chants appris durant l'année : « Un pingouin du Pôle Nord », « Pauvre Rachid » (une reprise de « Pauvre Martin » de Georges BRASSENS), « Hello salam haleykoum » (chanson écrite par une classe de Fougères, et musique composée par notre intervenante du conservatoire de FOUGÈRES Agglomération). Soutien de luxe pour notre classe : la chorale de BEAUCÉ, dirigée par Marie-Agnès FOUQUET, s'est jointe à nous, a appris nos chants, et partagé avec nous les siens... avec notamment « Il y a du brouhaha dans le potager » ou encore « Au clair de la lune » interprétée à plusieurs voix. Plusieurs répétitions à l'école et nous étions prêts pour une petite représentation à l'EHPAD !



Les résidents étaient ravis et nous ont chaleureusement remerciés.

A notre tour de remercier la chorale de BEAUCÉ et sa cheffe de chœur, qui ont amené aux oreilles des anciens des chants qui faisaient écho dans leurs souvenirs.

Les résidents et l'équipe de l'EHPAD nous ont préparé un petit goûter que nous avons tous dégusté dans une grande convivialité.

Quel bonheur que ce partage savoureux, de musique et de douceurs sucrées !



## La lecture mise à l'honneur à l'école ! (Marie ROY, directrice)

Jeudi 15 juin, l'école a eu la chance d'accueillir M. ETHIS, Recteur de la région Bretagne, M. TEULIER, Directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) d'ILLE-et-VILAINE et M. LE ROUX, Inspecteur de la circonscription de Fougères, en présence notamment de M IDLAS, Maire de BEAUCÉ.

L'objet de cette visite était la remise des livres aux élèves de CM2 de l'école dans le cadre de l'opération "Un livre pour les vacances". Cette opération commune à toute la France, voit les élèves de CM2 se faire remettre le livre « L'odyssée » d'Homère, adaptée par Murielle SZAC et illustrée par Catel. Cette opération a pour but le renforcement du goût et de la pratique de la lecture, tout en préparant les élèves à la sixième durant laquelle l'étude de récits mythiques est au programme.

Cette visite était également l'occasion de mettre à l'honneur la lecture au sein de l'école, que l'on apprend tout au long de la scolarité ; les élèves de CM2 ont lu à voix haute une partie du texte du livre offert, quand les élèves de grande section, CP et CE1 ont présenté une partie du travail qu'ils ont réalisé sur un album (production d'écrits et chants). Un exemplaire du recueil de textes produits par plusieurs classes du secteur (dont deux classes de l'école) a par ailleurs été offert à M le recteur par des élèves de CP et CE2.

La visite s'est conclue par une visite de l'école et les félicitations de nos visiteurs de prestige.



## Bonne retraite Christian ! (Marie ROY, Directrice)

L'école a dit au revoir à Christian MICHEL qui partait à la retraite le lundi 12 juin. Tous les enfants et adultes de l'école étaient réunis dans la cour pour le remercier chaleureusement. Christian a rendu tant de services à l'école. Combien de ballons descendus des toits, de robinets réparés, de rideaux raccrochés, d'outils créés et combien encore d'autres menus ou plus grands dépannages si précieux dans la vie d'une école. Tout cela avec une grande disponibilité et bonne humeur !

Un livre de parcours à réaliser en camping-car ainsi qu'un ballon dédié par les enseignants et l'équipe des agents communaux officiant à l'école lui ont été offerts.

**Merci l'artiste du bricolage ! Tu vas nous manquer !**



## Quelques nouvelles de l'Association des Parents d'Élèves

La fin de l'année scolaire approche et toute l'équipe de l'APE s'affaire désormais au plus grand évènement de l'année, la fête de l'école ! L'occasion pour les parents, les enfants et toute l'équipe enseignante de passer un bon moment sous le soleil. Cette année, la fête de l'école s'étend également aux habitants de BEAUCÉ, qui pourront venir participer au repas ce dimanche 2 juillet prochain et profiter de l'évènement !

En effet, nous tenions à remercier l'ensemble des habitants de BEAUCÉ et alentours qui ont activement participé à la vente de repas organisée par l'APE en février dernier.

**Un grand merci à tous !**



Et même si nous avons été contraints d'annuler le vide-greniers organisé avec le Comité de Gestion du Plan d'eau des « VERTES RIVES » le 14 mai dernier, l'APE a su proposer de nombreuses actions (vente de saucissons, sapins de Noël, ...) permettant une participation financière aux sorties scolaires de nos enfants.

De bons moments d'échanges ont pu être proposés aux parents et enfants avec l'organisation de goûters avant certaines vacances scolaires.

Et quel plaisir de voir la magie dans les yeux des enfants à la venue du Père-Noël en décembre dernier !

Pour que tous ces bons moments perdurent et afin que nous puissions continuer à contribuer aux sorties scolaires de nos enfants, nous avons besoin de vous ! Nous tenions à tous vous remercier, habitants de BEAUCÉ, membres, bénévoles, parents d'élèves, enfants et équipe enseignante pour votre contribution à ces ventes et évènements.

En attendant de vous retrouver autour de futurs évènements, nous vous souhaitons à tous un bel été qui semble déjà démarrer sous le soleil !

**Toute l'équipe de l'APE**





- 7 et 8 octobre 2023 : Traditionnel Pommé organisé par BEAUCÉ Animation.
- 19 octobre 2023 : Réunion publique organisé par la municipalité.
- 10 décembre 2023 : Vente de croissants chez vous les Beaucéens.

**L'équipe municipale vous souhaite de  
BONNES VACANCES :  
« Passez un très bel été » !**

